



Perspectives ÉLECTORALES

UN MAGAZINE PUBLIÉ PAR ÉLECTIONS CANADA AFIN DE PROMOUVOIR L'EXCELLENCE ET LE LEADERSHIP EN MATIÈRE ÉLECTORALE

Les nouvelles approches du développement démocratique

La participation
électorale au Canada

Agnes Macphail :
la première femme
élue à la Chambre
des communes
du Canada

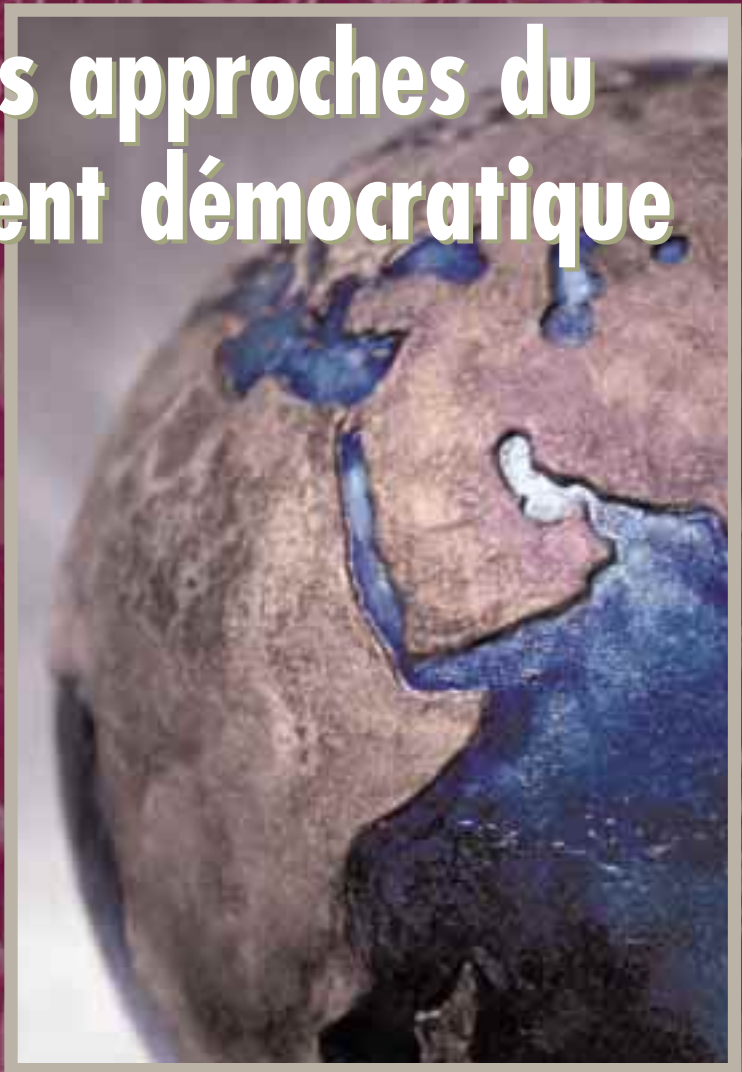


Table des matières

VOL. 1 • N° 2 • NOVEMBRE 1999

- 1 Message du directeur général des élections**
- Les nouvelles approches du développement démocratique**
- 2 Les défis des autorités électorales dans les nouvelles démocraties**
Rafael López Pintor
Assurer l'intégrité du droit de vote dans les débuts d'une démocratie
- 7 La consolidation des progrès démocratiques**
France Demianenko
Élections Canada concentre ses activités internationales en vue d'aider les nouvelles démocraties à développer la viabilité de leurs institutions et systèmes électoraux
- 10 Le projet ACE**
Michael Boda et Dominique-Christine Tremblay
Sur la voie de l'assistance électorale informatisée : la création d'une encyclopédie en direct
- 13 Le vote au Timor-Oriental : la contribution des Canadiens**
Christine Jackson
Les expériences inoubliables de quelques-uns des vingt-six Canadiens qui ont aidé à superviser l'inscription et le vote cet été
- 18 La participation électorale au Canada**
Tony Coulson
Constatations d'une étude sur les élections canadiennes menée en 1997
- 22 Les dépenses des tiers : analyse de l'Étude sur l'élection canadienne 1997**
Tony Coulson
- 24 Le pouvoir du peuple**
Robert A. Patterson
L'expérience unique de la Colombie-Britannique face à la nouvelle loi provinciale sur la révocation
- 27 Agnes Macphail : la première femme élue à la Chambre des communes du Canada**
Wayne Brown
L'élection de 1921 qui l'a fait passer à l'histoire s'est peut-être avérée moins difficile que son expérience à Ottawa par la suite
- 32 En bref**
- 35 Faits électoraux**
Wayne Brown
Les principales étapes de l'évolution du droit de vote fédéral depuis la Confédération

LA COUVERTURE

Eleanor Milne, Chris Fairbrother et Marcel Joanisse
Le Vote (1979-1980)

Calcaire de l'Indiana, 121,9 x 182,8 cm, Chambre des communes, Ottawa

Le Vote est une sculpture qui orne le mur est de la Chambre des communes. Les quatre têtes aux longs cheveux qui forment la base de cette sculpture entonnent les premières syllabes de l'hymne national : « O-Ça-na-da ».

Perspectives électorales est une publication préparée par Élections Canada. Elle est publiée en anglais et en français tous les six mois. Cette publication s'adresse aux personnes qui s'intéressent aux dossiers liés aux élections : les universitaires, les parlementaires, le personnel d'organismes électoraux au Canada et à l'étranger, les directeurs du scrutin et leurs adjoints ainsi que les employés d'Élections Canada. Les opinions exprimées par les auteurs ne reflètent pas nécessairement celles du directeur général des élections du Canada.

Nous acceptons les articles et les photos susceptibles d'intéresser les lecteurs de *Perspectives électorales*, mais nous ne nous engageons pas à les publier. Lorsque nous les retenons, nous nous réservons le droit de les modifier, au besoin, pour des raisons d'espace ou de clarté.

Veuillez faire parvenir lettres et propositions d'articles et de photos à l'adresse suivante : Rédaction, *Perspectives électorales*, Élections Canada, 257, rue Slater, Ottawa (Canada) K1A 0M6.

RÉDACTEURS

WAYNE BROWN
ALAIN PELLETIER

GESTIONNAIRE,

SERVICES DE PUBLICATION
FRANCINE DALPHOND

ADJOINTE À LA GESTIONNAIRE,

SERVICES DE PUBLICATION
CHANTAL JACOB

COMITÉ DE RÉDACTION

FRANCINE DALPHOND
CHRISTINE JACKSON
CHANTAL JACOB
CAROL SÉGUIN
NANCY SMITH
MICHEL THIBAUDEAU

CONCEPTION GRAPHIQUE

ACCURATE

PERSONNEL DE PRODUCTION

INDRA ANCANS
CAROLINE BOUCHARD
PIERRE CREMER
TERESINHA DA SILVA
MARIE-JOSÉE GUERTIN
MARIE-JOSÉE LEURY
PAMELA MARJERRISON
LYNE MATHIEU

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC ÉLECTIONS CANADA :

TÉLÉPHONE :

1 800 INFO-VOTE (1 800 463-6868)

SITE WEB :

<http://www.elections.ca>

© ÉLECTIONS CANADA 1999

N° DE CATALOGUE : SE2-1/1999-2

ISSN 1488-3538

EC 91821

TOUS DROITS RÉSERVÉS

IMPRIMÉ AU CANADA





Jean-Pierre Kingsley
Directeur général des élections

Les nouvelles approches du développement démocratique

Pendant de nombreuses années, les Canadiens ont été des participants respectés aux élections tenues par de nouvelles démocraties du monde entier. Il s'agissait initialement de contribuer à l'introduction de la démocratie par l'entremise du processus électoral. Mais la situation a changé. Plusieurs anciens États totalitaires tiennent aujourd'hui des élections démocratiques sur une base régulière. Par conséquent, notre participation se concentre désormais sur le développement et la consolidation des processus et des institutions démocratiques dans des pays qui ont déjà tenu leurs premières élections. Notre objectif est maintenant de soutenir les jeunes démocraties qui s'efforcent d'acquérir leur autonomie en matière électorale.

C'est dans cet esprit que de nombreux partenariats bilatéraux et multilatéraux ont été conclus entre Élections Canada, des administrations électorales étrangères et des organisations électorales internationales. Ces partenariats bénéficient tant au Canada qu'aux autres pays.

Ce deuxième numéro de *Perspectives électorales* explore divers aspects du processus de démocratisation. Il examine la contribution d'Élections Canada dans le monde, notamment par l'entremise du Partenariat pour le développement démocratique et électoral (PDDE), qui a été créé plus tôt cette année. Ce projet de coopération internationale vise le développement d'institutions clés et d'activités bilatérales et multilatérales mieux orientées. En outre, dans le cadre du projet ACE, des organisations internationales et Élections Canada ont uni leurs efforts pour établir une source d'information électorale encyclopédique offerte sur un site Web, sur CD-ROM et sous forme imprimée. Les Canadiens et les Canadiennes ont de quoi être fiers de leur contribution.

J'espère que les articles contenus dans ces pages favoriseront les discussions et soutiendront l'esprit de collaboration qui s'intensifie entre les organismes électoraux et leurs différents partenaires. Je tiens à réitérer que je prends toujours connaissance avec intérêt de vos observations. 🇨🇦

Jean-Pierre Kingsley



Les défis des autorités électorales dans les nouvelles démocraties

RAFAEL LÓPEZ PINTOR

PROFESSEUR, DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE,
UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE MADRID (ESPAGNE)

CONSEILLER PRINCIPAL EN RECHERCHE,
IDEA INTERNATIONAL



Photo : Dominique Christine Tremblay

Dépouillement des bulletins de vote à l'élection présidentielle de 1996 au Bénin.

Dans les démocraties nouvelles et naissantes, la gestion des élections présente un défi considérable. L'intégrité du droit de suffrage, à ce stade initial de la démocratisation, doit être assurée par des autorités indépendantes des partis politiques, capables de satisfaire aux normes internationales de bonne pratique. La multiplication des élections multipartites sur tous les continents a entraîné l'apparition d'une nouvelle réalité qui mérite un examen approfondi de la part des analystes et des praticiens. L'objectif du présent article est d'explorer davantage cette nouvelle réalité, dans la ligne du document que j'ai publié récemment sous les auspices du Programme des Nations Unies pour le développement, au sujet des organismes de gestion et des institutions de gouvernance des élections¹.

Comme l'affirmait la déclaration de clôture d'un récent séminaire international sur cette question : *Nous sommes à l'ère de la démocratie. L'élément essentiel du processus démocratique réside dans la tenue périodique d'élections libres et équitables, pour lesquelles l'existence d'organes de gestion des élections, qui soient à la fois politiquement légitimes et techniquement efficaces, est une condition nécessaire. En tant que fondement de la démocratie, les élections constituent le moyen le plus évident pour la population d'accéder au processus démocratique et aux institutions d'un gouvernement représentatif. En conséquence, la présence d'organes de gestion des élections adéquats s'avère cruciale pour que le processus électoral puisse se développer de manière intégrée, transparente et responsable².*

Les défis en matière de gouvernance

Dans le dossier chaud de la démocratisation, la question fondamentale, aujourd'hui comme hier, demeure celle de savoir si la garantie du droit de suffrage doit être laissée au pouvoir exécutif seul ou s'il est nécessaire de recourir aux pressions et au contrôle d'agents externes. L'expérience, aussi bien ancienne que récente, milite en faveur de la deuxième solution. Tout tourne autour de la juste pratique et de la transparence du suffrage universel. Il semble que, de nos jours, cet idéal ne puisse plus être poursuivi de la même manière que dans les anciennes démocraties, au cours de la deuxième moitié du dix-neuvième et de la première moitié du vingtième siècle, c'est-à-dire par une lutte prolongée des forces démocratiques contre des gouvernements tout-puissants qui représentaient de vieilles aristocraties terriennes et des oligarchies industrielles et financières soudées entre elles. La majeure partie de cette lutte s'est inscrite dans le conflit social et l'agitation politique, voire dans les guerres civiles et internationales, aussi bien en Europe qu'aux États-Unis. À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, parmi les fruits mûrs d'une histoire amère, régnaient les conditions nécessaires à la tenue d'élections en toute sécurité, que ce soit par le ministère de l'Intérieur, le Home Office, les responsables locaux, les shérifs ou d'autres.

La démocratisation de la « troisième vague » et les élections tenues dans le sillage des accords de paix surveillés par la communauté internationale, conclus à la suite d'interminables conflits civils, se déroulent d'une autre façon. Pour des raisons analytiques et pratiques, il importe d'éviter toute confusion entre des phénomènes historiques qui n'ont pas grand chose en commun. Dans le passé, nous avons assisté à des élections correctement tenues par le seul pouvoir exécutif, après une centaine d'années de conflit et après l'apparition progressive de contrôles nouveaux par les partis politiques, les parlements, les pouvoirs judiciaires impartiaux et les médias indépendants. En revanche, les élections

d'aujourd'hui tenues aux premiers stades de la démocratisation sont réalisées dans des conditions de mobilisation rapide des populations, d'une règle de droit à peine naissante, de partis politiques faibles et, souvent, de médias peu indépendants. C'est dans ce contexte que les organismes électoraux jouent, à court terme, le rôle que les partis politiques, les syndicats et les autres défenseurs du suffrage universel jouaient à long terme, en luttant pour le droit de voter en Europe de l'Ouest, dans les Amériques, aux Indes et ailleurs.

En cette période de démocratisation universelle, l'une des importantes tendances constatées dans le façonnement des institutions électORALES consiste à confier la conduite des élections à des autorités possédant un statut légal d'indépendance par rapport au pouvoir exécutif et dotées d'un personnel permanent, d'un siège national et de bureaux un peu partout dans le pays. Dans une perspective historique, la gestion exclusive du suffrage par l'exécutif appartient maintenant à une catégorie résiduelle, sur le plan non seulement du nombre, mais également de l'évolution des structures. Parmi les 27 démocraties les plus stables de cette deuxième moitié du siècle, sept seulement possèdent ce genre d'autorité électorale, toutes étant situées dans le nord-ouest de l'Europe, auxquelles s'ajoute la Suisse, et elles représentent 25 % des vieilles démocraties. Les autres pays, dans lesquels la démocratie s'est installée plus tard ou qui n'ont pas terminé leur transition sont le théâtre d'un modèle naissant différent. Parmi ces pays, un sur cinq seulement a des élections administrées exclusivement par le pouvoir exécutif. Contrairement à ce que l'on constate dans les pays à longue tradition démocratique et à gouvernement centralisé (à savoir les pays de l'Europe continentale et les anciennes colonies de tradition française centralisatrice ou appartenant au Commonwealth britannique), les nouvelles démocraties présentent très rarement une structure électorale entièrement régie par le gouvernement. En outre, les réformes électorales, que ce soit dans les nouvelles sociétés démocratiques ou dans certaines démocraties plus anciennes,

s'orientent presque invariablement vers l'établissement, du moins en droit, de commissions électorales indépendantes, investies soit de l'entière responsabilité du processus électoral, soit de pouvoirs de supervision sur les scrutins conduits par le pouvoir exécutif.

Autrefois, et jusqu'à récemment, les élections ont d'abord été menées par les gouvernements, que les pays appartiennent à la tradition de la common law britannique ou à celle du droit romain et du code Napoléon. La principale différence est que, dans le monde anglo-saxon (common law), l'administration électorale a suivi une voie plus décentralisée, tandis que, dans le monde romain (droit civil), le gouvernement central a conservé une autorité plus forte. Selon la tradition, les élections étaient considérées comme un service public. C'est l'expansion de la démocratie de masse à la suite de la Deuxième Guerre mondiale et la vague de démocratisation plus récente qui ont remis en question la légitimité du rôle d'« arbitre » joué par le pouvoir exécutif dans la lutte pour le pouvoir. À cet égard, ce n'est pas par hasard que : a) certaines démocraties aussi stables que les États-Unis ou l'Australie ont établi des commissions électorales indépendantes pas plus tard que dans les années 70 et 80, respectivement; b) la plupart des pays où les élections étaient autrefois gérées par le gouvernement ont progressivement établi des organes de supervision comportant ou non des représentants des partis politiques; et c) l'évolution récente favorise l'établissement de commissions électorales indépendantes, la plupart du temps composées de représentants des partis politiques.

Même si l'on constate, au fil de l'histoire et dans l'expérience plus récente, l'apparition d'une évolution structurée de l'administration électorale, il serait naïf de s'attendre à ce que les organes nouvellement établis possèdent effectivement une véritable indépendance politique et un savoir-faire professionnel. Plutôt qu'à des miracles politiques, c'est à une lutte entre forces opposées qu'il faut s'attendre. D'une part, il existe une contradiction entre le modèle institutionnel de

l'administration électorale adopté en droit (institution indépendante, permanente et professionnelle) et la vraie vie (degrés variables d'indépendance, de permanence et de professionnalisme), et d'autre part, on retrouve différentes arènes où les tenants des idéaux d'indépendance et de permanence doivent combattre leurs opposants pour maintenir l'intégrité du droit de suffrage. Certains éléments de la nouvelle structure sont les mêmes qu'autrefois, d'autres sont différents. D'un côté, la voie qui mène à l'indépendance est pleine de problèmes et d'obstacles, puisque ceux qui possèdent le pouvoir politique ne sont guère susceptibles d'accepter sans broncher les contrôles externes exercés par d'autres institutions. Il existe également des pressions de la part de partis de l'opposition pour remplacer les personnes en place, sans oublier les tentatives grossières de manipulation des électeurs et de truquage des bulletins de vote. D'un autre côté, il se pourrait que le parcours soit moins long pour ces pays, ne serait-ce qu'en raison de l'apparition, dans le village

mondial, de nouveaux points d'appui pour le droit de suffrage (l'accessibilité de l'instruction, la surveillance internationale et nationale des droits de la personne, une exposition quasi instantanée aux médias et des conditions politiques plus pacifiques, à mesure qu'augmente le nombre des démocraties).

À l'heure actuelle, le principal défi provient des difficultés – à la fois politiques et techniques – associées aux idéaux d'indépendance et de professionnalisme. Comment faire pour les atteindre réellement? C'est d'abord une question politique, le jugement juridique et le savoir-faire technique ne venant qu'en deuxième lieu. En fait, l'indépendance par rapport au pouvoir politique devrait supposer

des dispositions juridiques adéquates, ainsi qu'un processus qui leur soit assorti. La coalition des forces qui luttent pour la liberté et la règle de droit devrait profiter de l'occasion que leur offre l'étape d'élaboration des nouveaux régimes pour établir une bonne structure institutionnelle. Les négociations des accords de paix, la formulation des constitutions et les réformes électorales devraient représenter les meilleures occasions de négocier et de mettre en place les dispositions juridiques et les conditions matérielles nécessaires à cette fin. En ce sens, il est essentiel que les méthodes de nomination soient conçues de façon à protéger l'institution électorale contre la mainmise des titulaires (lesquelles comprennent généralement toute une gamme de candidats de diverses provenances :

pouvoir judiciaire, partis politiques – approuvés par une très forte majorité du parlement). De plus, il faudrait que les budgets électorales proviennent des fonds consolidés et soient directement régis par des comités permanents du parlement, plutôt que contrôlés par l'entremise d'un

ministère; et probablement, comme c'est souvent le cas, les organes électoraux devraient être intégrés dans la constitution. Abstraction faite de l'architecture de l'institution, pour que l'autorité électorale, quelle que soit sa forme juridique, puisse bien fonctionner, il est nécessaire que les partis politiques y soient partie prenante. En tant que principaux acteurs des élections, les formations politiques et les candidats, par le truchement de leurs représentants, ont le droit politique d'entretenir des contacts directs et permanents avec l'autorité électorale. En outre, un contact régulier entre cette dernière et les comités parlementaires pourrait également faire partie d'un scénario de transparence et de contrôle démocratique.

Dans le même ordre d'idées, le gardien du droit de suffrage a la responsabilité de susciter et d'entretenir un soutien à large portée parmi les autres acteurs essentiels du processus démocratique (c.-à-d. les médias, les syndicats, les églises et les organisations de défense des droits de la personne), et devrait avoir les moyens de le faire.

Les défis en matière de gestion

Voici quelques-unes des principales questions qu'il faut poser à l'échelon gestionnel et technique des organes électoraux : quelle devrait être la taille de l'organisation pour que les bureaux de vote soient gérés de manière efficace et efficiente? Vaudrait-il mieux que cette organisation soit centralisée ou décentralisée? Comment faire pour assurer aux élections un bon rapport coûts-efficacité? Quel doit être le rôle des nouvelles technologies dans la gestion des élections? Il est bien évidemment impossible de traiter ces questions en profondeur dans le cadre de cet article, mais je présente néanmoins ici quelques-uns des éléments d'analyse que j'ai développés dans le document cité plus haut.

D'abord, en ce qui concerne l'organisation : l'important n'est pas tant qu'elle soit vaste, mais qu'elle soit adaptée aux circonstances politiques, géographiques et financières du pays. La question de la permanence et du professionnalisme (durabilité, recrutement et mécanismes de formation normalisés, etc.) soulève moins de controverse. Le maintien en place d'une organisation assimilable à la fonction publique s'est révélé à l'usage plus efficace que la création de structures au fur et à mesure des besoins. Cela est vrai dans presque tous les domaines où il s'agit d'assurer des services collectifs à une population nombreuse et d'utiliser des ressources massives. Pourquoi en serait-il autrement des élections? L'expérience nous apprend que les organes électoraux permanents, composés de fonctionnaires, même s'ils n'ont pas l'usage d'un équipement de haute technologie, peuvent fonctionner à des niveaux acceptables d'efficacité et de rentabilité. Citons pour preuve les cas du



Bulletin de vote utilisé à l'élection présidentielle de 1990 à Haïti.

Botswana, de l'Inde, du Chili et de l'Uruguay, où les organismes électoraux ont tenu efficacement des élections multipartites au cours de la majeure partie du présent siècle, tout en assurant la formation de leurs propres professionnels, malgré des difficultés économiques, des restrictions budgétaires et l'absence de matériel de haute technologie.

Deuxièmement, pour ce qui touche à la concentration du pouvoir : quel que soit le modèle d'administration officiellement défini par la loi, deux grands facteurs entraînent la nécessité d'une certaine décentralisation. Le premier réside dans la nature massive des élections; le second concerne la tenue d'élections locales dans presque toutes les démocraties. Quel que soit le niveau de développement économique et culturel d'une société, en réalité, le suffrage universel réel tend à être la règle. Par conséquent, les élections sont devenues véritablement une entreprise massive. Théoriquement, la bonne gestion des services électoraux devrait reposer sur un pouvoir décisionnel dispersé. Par ailleurs, et c'est le plus important, les élections locales sont devenues un phénomène universel, pour lequel il faut des organes électoraux locaux et régionaux possédant un certain degré d'autonomie. Contrairement aux démocraties d'autrefois, celles d'aujourd'hui exigent que les autorités politiques de tous les niveaux soient élues au scrutin populaire. Par exemple, dans la majeure partie de l'Amérique latine, les maires et les gouverneurs ont été élus au scrutin populaire direct pour la première fois

pas plus tard que dans les années 80. Dans les nouvelles démocraties d'Afrique et de certaines autres régions du monde, les élections locales sont déclenchées peu de temps après les premières élections générales, et parfois même avant. La règle d'or dans ce domaine devrait être un pouvoir centralisé et une gestion décentralisée.

Troisièmement, en ce qui concerne le rapport coûts-efficacité : aucune recherche systématique n'a été menée et aucune méthodologie n'a même été élaborée jusqu'à maintenant pour l'étude comparative des dépenses électorales, comme l'illustre abondamment le projet Administration et coût des élections ACE³ et le document du PNUD. Néanmoins, quelques conclusions préliminaires peuvent être tirées à partir des données concernant quelque 50 pays recueillies pour ce document. L'un des grands facteurs dignes de mention en ce qui concerne la variation des coûts réside dans l'ampleur de l'expérience antérieure d'élections multipartites. En effet, des écarts considérables sont constatés dans les dépenses électorales entre les scrutins tenus dans les démocraties stables, dans les systèmes en transition et dans le cadre d'opérations spéciales de maintien de la paix. Lorsqu'ils sont tenus dans un pays possédant une longue expérience des élections multipartites, ces scrutins coûtent généralement moins cher que là où ce type d'opération représente une entreprise nouvelle. Fait intéressant, cette tendance se vérifie quelle que soit la région du monde, le niveau de développement économique et le fait que le

suiwi électoral ait été ou non interrompu par des périodes de régime militaire. Statistiquement parlant, c'est dans les pays où l'expérience électoral est ancienne que les élections coûtent le moins cher : les États-Unis et la plupart des pays européens; le Chili, le Costa Rica et le Brésil, en Amérique latine; le Botswana et le Kenya, en Afrique; l'Inde et le Pakistan, en Asie; et enfin l'Australie. À l'autre extrême, se situent les élections tenues dans le cadre d'une opération plus large de maintien de la paix : celles-là, comme on peut s'y attendre, sont les plus coûteuses.

Enfin, en ce qui concerne les nouvelles technologies des télécommunications et de l'informatique : elles sont destinées à rester, ne serait-ce qu'en raison de leurs coûts décroissants et de leurs capacités grandissantes. Leur seule existence suffit à créer des pressions sur l'administration des élections à ses diverses étapes : l'inscription, le scrutin et le décompte, sans oublier la gestion administrative. Néanmoins, les nouvelles technologies en elles-mêmes ne pourront améliorer l'intégrité et l'acceptabilité des systèmes électoraux. Il faudra aussi surmonter le manque de transparence et de confiance. Il serait toujours sage de tenir compte des circonstances entourant le processus électoral avant d'adopter une technologie nouvelle. Mais surtout, il faut associer les acteurs politiques au processus décisionnel, de même qu'à l'application des nouvelles technologies. Dans une perspective plus gestionnelle et plus technique, les décisions concernant l'adoption de technologies nouvelles devraient faire partie de la planification stratégique des organes électoraux, pour lesquels un certain niveau de permanence institutionnelle est nécessaire. Comme l'ont souligné les hauts responsables des élections au Canada à différentes reprises⁴, non seulement il faut s'arrêter à des considérations de coût (qu'il s'agisse du démarrage ou du long terme), mais également aux avantages et aux inconvénients des technologies nouvelles par rapport aux besoins précis du pays en question, de même qu'aux problèmes de l'obsolescence et de la maintenance.



Les nouvelles technologies en elles-mêmes ne pourront améliorer l'intégrité et l'acceptabilité des systèmes électoraux. Il faudra aussi surmonter le manque de transparence et de confiance.

Aide et établissement de réseaux à l'échelon international

Dans le contexte de la démocratisation qui fait suite à la guerre froide, les élections et la gestion électorale ont transcendé les frontières nationales pour devenir des entreprises à caractère international, dans deux sens au moins. Le premier concerne l'aide politique, financière et technique émanant de gouvernements et d'organisations internationales. Quant à l'autre, il s'agit du maillage professionnel entre les autorités électorales de diverses régions et de divers pays.

La communauté internationale a joué toute une série de rôles différents dans le processus de la démocratisation mondiale. Son intervention est généralement considérée comme utile pour ce qui est de faciliter le processus de démocratisation et, en particulier, la mise en place d'organes électorales. Dans les situations très critiques, il est arrivé à la communauté internationale de prendre littéralement en main l'organisation des élections (p. ex., la mission de l'ONU au Cambodge et l'actuelle mission de l'OSCE en Bosnie-Herzégovine). Dans d'autres cas, elle a été l'un des grands acteurs de l'organisation des élections, dans le contexte de l'application d'accords de paix (p. ex. au Salvador, au Mozambique ou en Haïti). Il est généralement reconnu (et d'ailleurs des documents le prouvent) que, faute d'une intervention de la communauté internationale, ces élections n'auraient pas pu avoir lieu. Plus couramment, c'est une aide internationale financière et technique qui est accordée aux autorités nationales pour leur permettre d'organiser leurs élections dans les démocraties naissantes et nouvelles. Cette forme d'aide est généralement considérée comme appropriée et même décisive dans certains pays. Au fil du temps, lorsque les organes électorales s'améliorent sur les plans organisationnel et opérationnel, ils deviennent beaucoup moins tributaires du soutien administratif, gestionnel ou opérationnel, même s'ils continuent de demander des conseils techniques et de l'aide financière pour tenir leurs élections ou pour d'autres raisons

liées à la gouvernance. Il importe de citer ici des pays comme l'Australie, le Canada, l'Espagne et l'Uruguay, dont les autorités électorales nationales sont particulièrement actives pour ce qui est d'aider d'autres autorités électorales, au moyen d'initiatives institutionnelles et dans le cadre de missions internationales, en assurant la contribution de fonctionnaires électoraux de haut niveau à titre de personnes-ressources.

Un autre phénomène, différent mais connexe, est celui de la récente expansion des associations professionnelles internationales d'autorités électorales dans plusieurs régions du monde. Dans les Amériques, il existe un certain nombre de telles organisations : l'Association des institutions électorales d'Amérique centrale et des Caraïbes (*Asociacion de Organizaciones Electorales de America Central y el Caribe*), créée aux termes du Protocole de Tikal; l'Association des tribunaux électoraux latino-américains, créée aux termes du Protocole de Quito; et l'Union interaméricaine des organismes électoraux (*Union Interamericana de Organismos Electorales*), qui intègre les deux premières et englobe également le Mexique, les États-Unis et le Canada. Dans l'Europe de l'Est et du Centre, de même qu'en Afrique, deux régions en voie de démocratisation, des associations ont également été créées sous les auspices de la Fondation internationale pour les systèmes électoraux (IFES). Ce sont : l'Association des responsables d'élections d'Europe centrale et de l'Est (ACEEE), établie en 1991, et l'Association des autorités électorales d'Afrique (AAEA), à laquelle ont souscrit 14 pays de la région et qui a été créée en 1997. En Asie, on retrouve l'Association des autorités électorales d'Asie (AAEA). Quant à la région du Pacifique, elle a aussi son association, l'*Association of Pacific Islands, Australia and New Zealand Electoral Administrators* (PIANZEA). Outre cela, il existe une association des responsables d'élections du Commonwealth et deux organes internationaux ayant leur siège aux États-Unis : l'*International Association of Clerks, Records, Election Officials and Treasurers* (IACREOT) et l'*International Institute for Municipal Clerks* (IIMCC). Tous ces groupements

ont joué un rôle actif dans l'organisation de conférences et de symposiums régionaux pour les responsables d'élections.

Conclusion

Les organismes électoraux façonnés selon un modèle institutionnel axé sur l'indépendance et la permanence apportent une contribution importante à la démocratie et à la règle de droit. Dans un certain nombre de cas, la performance exceptionnelle des responsables d'élections a été soulignée. Le plus souvent, toutefois, la preuve que leur rôle est important provient d'expériences négatives, associées à des élections mal gérées qui ont dégradé le caractère légitime des nouveaux systèmes démocratiques. Même si l'indépendance et la permanence, lorsqu'elles sont effectivement mises en œuvre, ne suffisent pas en elles-mêmes à garantir le caractère libre et équitables des élections, elles créent de meilleures occasions d'améliorer la transparence et la confiance du public et, par conséquent, de protéger le droit de suffrage, aussi bien aux étapes précoces de la démocratisation que dans l'avenir prévisible. Elles peuvent également améliorer l'efficacité technique du processus électoral. 🗳️

NOTES

1. PINTOR, Rafael López. *Electoral Management Bodies as Institutions of Governance*, Programme des Nations Unies pour le développement, New York, 1999.
2. « International Workshop on Electoral Management Bodies as Institutions of Governance », *Communications et conclusions*, Mexico, du 26 au 29 mai 1999.
3. IDEA, ONU, IFES. *Projet Administration et coût des élections (ACE)*, CD-ROM réalisé au Canada, 1998.
4. GOULD, Ron. « New Technologies of Modernization in Electoral Administration », document présenté lors de la Conférence intitulée *Asian Democracy in Transition: Symposium on Asian Elections in the 21st Century*, à Manille, Philippines, 1997. Aussi, « International Workshop on Electoral Management Bodies as Institutions of Governance », communication de Jean-Pierre Kingsley lors de la séance sur les nouvelles technologies, Mexico, du 26 au 29 mai 1999.



LA CONSOLIDATION DES PROGRÈS DÉMOCRATIQUES

Élections Canada sur la scène internationale

FRANCE DEMIANENKO, DIRECTRICE ADJOINTE DES SERVICES INTERNATIONAUX, ÉLECTIONS CANADA



Photo : Dominique-Christine Tremblay

Aux urnes à l'élection présidentielle de 1996 au Bénin.

Au cours de la dernière décennie, la communauté internationale a sensiblement réorienté ses efforts visant à soutenir l'épanouissement de la démocratie dans le monde. Dans le passé, il s'agissait d'instaurer ce concept dans d'anciens états totalitaires qui tenaient leurs premières élections libres. Aujourd'hui, on s'attache plutôt à consolider les processus et les institutions démocratiques des pays qui ont déjà accepté et mis en application le principe des scrutins justes et équitables.

Pour renforcer la démocratie, il faut d'abord assurer l'exercice d'une saine gestion démocratique. Ce faisant, on permet à une plus grande partie de la population de voter, en plus d'accroître la transparence du gouvernement face aux électeurs. La consolidation de la démocratie exige en outre que tous les pays se dotent de processus, de systèmes et d'institutions démocratiques autonomes à long terme, tant au plan politique que financier. Dans ce contexte, l'assistance électorale internationale est désormais considérée, à juste titre, comme une mesure temporaire. L'objectif est d'amener tous les états à devenir autonomes en matière de démocratie.

Cela n'empêche en rien la poursuite à long terme de la collaboration et du partage à l'échelle internationale. Même les démocraties les plus anciennes et les mieux établies devraient s'efforcer – et s'efforcent déjà – de tirer profit de l'expérience des autres, en vue d'adapter leurs systèmes et leurs institutions aux besoins en constante évolution de l'électorat.

Élections Canada n'a pas hésité à passer ainsi de l'assistance électorale à la coopération électorale. Témoin l'éventail des activités internationales de l'organisme et, surtout, son rôle comme membre fondateur du Partenariat pour le développement démocratique et électorale (PDDE). Ce Partenariat a été constitué en avril 1999, dans la foulée de la première rencontre du Réseau mondial des organismes électoraux tenue par Élections Canada à Ottawa.

La mise en commun des ressources

Ce partenariat novateur illustre la réorientation du travail de la communauté internationale en vue de soutenir la démocratie. Il met à profit les forces respectives des divers partenaires, qui se combinent pour offrir un bassin de ressources d'une efficacité unique afin de relever les nouveaux défis en matière d'élections et d'orientation démocratique. Les partenaires comptent travailler dans de nombreux domaines, allant au-delà des projets à court terme qui répondent aux besoins immédiats d'une élection donnée pour établir une véritable stratégie de renforcement organisationnel.

En premier lieu, et peut-être avant tout, le PDDE vise à promouvoir l'échange de connaissances et de savoir-faire liés au développement organisationnel et technologique dans le domaine des procédures électorales et de la saine gestion démocratique.

À cette fin, le Partenariat favorisera la participation à des projets de coopération technique ainsi qu'à des cours et à des colloques de haut niveau. Il encouragera également les discussions internationales, régionales et bilatérales visant à partager le savoir-faire et les valeurs démocratiques. En outre, le PDDE pourrait faire publier en plusieurs langues des textes portant sur les systèmes, les instruments et les processus électoraux qui contribuent à la promotion d'une culture politique démocratique. Dans le même esprit, il pourrait

organiser des détachements de spécialistes dans divers domaines d'intérêt.

D'une façon générale, le Partenariat favorisera l'échange continu d'information et d'expertise pour le perfectionnement de l'administration électorale et la saine gestion démocratique dans le monde.

Le PDDE est une création conjointe de cinq organisations : l'*International Foundation for Election Systems* (IFES), une organisation non gouvernementale internationale et non partisane qui a réalisé des activités liées à la démocratie et à l'orientation dans plus de 100 pays depuis 1987; l'*International Institute for Democracy and Electoral Assistance* (IDEA), une organisation intergouvernementale fondée en 1995 afin de promouvoir la démocratie durable et d'établir des normes et des lignes directrices en matière d'administration électorale; la Division de l'assistance électorale

des Nations Unies (DAENU), qui fournit de l'assistance électorale à de nombreux pays; l'*Instituto Federal Electoral* (IFE) du Mexique, l'organisme non partisan chargé de l'administration des élections dans ce pays; et Élections Canada.

L'IFES, l'IDEA et la DAENU se concentreront sur la promotion et le parrainage d'initiatives d'assistance technique. Quant à l'IFE du Mexique et à Élections Canada, ils mettront leur savoir-faire et leurs spécialistes en matière électorale au service des démocraties étrangères. Ensemble, les partenaires s'attacheront à compléter le travail des autres organisations internationales offrant de l'assistance électorale afin d'éviter le double emploi et de créer des synergies propices au développement de l'expertise institutionnelle des organismes électoraux. Le PDDE sera ouvert sur le monde. En plus de la coopération structurée entre les cinq membres fondateurs, chaque organisation est libre de prendre part à des activités électorales et de démocratisation, tant bilatérales que multilatérales, de concert avec d'autres états et organisations.

À l'appui de la politique canadienne

La participation d'Élections Canada au PDDE s'inscrit dans le cadre des activités internationales de l'organisme. Élections Canada souhaite appuyer la position du Canada comme ardent défenseur de l'avancement de la démocratie dans le monde. La politique canadienne de développement démocratique international est menée par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et par l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Quant à Élections Canada, il contribue essentiellement à la mise en application de cette politique, sur demande du MAECI ou de l'ACDI. Leurs requêtes concernent généralement l'organisation de missions et l'accueil de délégations étrangères en visite au Canada. Élections Canada participe aussi activement aux organisations internationales qui font la promotion de la démocratie et a noué des liens



Ce partenariat novateur illustre la réorientation du travail de la communauté internationale en vue de soutenir la démocratie.



Namibie, 1989.

bilatéraux et multilatéraux avec les organismes électoraux de divers pays.

Bien que le but premier d'Élections Canada soit d'appuyer les objectifs de la politique extérieure du Canada, l'organisme est pleinement conscient que ses activités internationales lui sont profitables, puisqu'elles lui permettent de perfectionner les aspects techniques et professionnels de son savoir-faire aux fins de l'administration des élections au Canada.

Ces dernières années, Élections Canada a entrepris un large éventail d'activités sur la scène internationale. Les initiatives d'assistance de pays à pays ont donné lieu, depuis 1990, à plus de 300 missions professionnelles, techniques ou d'observation à l'étranger. Ces missions visaient divers objectifs : prestation de conseils sur la législation électorale et constitutionnelle; formulation d'avis sur tous les aspects de l'administration du processus électoral; conduite d'évaluations préélectorales; prestation d'assistance et de conseils techniques; préparation de matériel et de documents électoraux; formation du personnel électoral; élaboration et conduite de programmes d'éducation de l'électorat;

collaboration directe avec d'autres organismes électoraux afin de contribuer à la tenue d'élections démocratiques; organisation de séances de breffage destinées à des délégations étrangères et partage de renseignements sur divers aspects du processus électoral canadien; et assistance à d'autres pays qui souhaitent faciliter le vote de leurs citoyens résidant au Canada.

En outre, l'organisme participe activement à différents forums internationaux, comme le *Council on Governmental Ethics and Laws* (COGEL); l'*Association of Central and Eastern European Election Officials* (ACEEEO); l'*International Association of Clerks, Records, Election Officials and Treasurers* (IACREOT); l'*International IDEA (Institute for Democracy and Electoral Assistance)* – dont le directeur général adjoint des élections – Services internationaux d'Élections Canada, Ron Gould, est un des dirigeants; l'IFES – dont le directeur général des élections du Canada, Jean-Pierre Kingsley, est membre du conseil d'administration et coprésident du comité consultatif international; le Commonwealth; La Francophonie; ainsi que l'Union interaméricaine des organismes électoraux

(UNIORE) et son Centre d'aide et de promotion électorale (CAPEL).

Élections Canada a également organisé trois conférences trilatérales qui ont réuni des représentants des États-Unis, du Mexique et du Canada, dont l'une s'est déroulée à Ottawa en 1995. En 1998, l'organisme a été l'hôte de la quatrième Conférence de l'UNIORE, qui réunissait des dirigeants d'organismes électoraux des trois Amériques. En avril 1999, il a tenu la première conférence du Réseau mondial des organismes électoraux. De plus, comme on l'a déjà vu, Élections Canada a été l'un des membres fondateurs du PDDE.

Rôle consultatif

Au cours des années à venir, Élections Canada compte élargir son rôle consultatif en réalisant des initiatives conjointes avec des administrations électorales étrangères. L'organisme voit ces initiatives comme un excellent moyen d'échanger de l'information axée sur les connaissances et le savoir-faire et de créer de nouveaux partenariats avec diverses organisations et le secteur privé. Elles favorisent aussi la réalisation de projets à long terme ayant une valeur stratégique, non seulement immédiatement avant une élection, mais entre les élections, lorsque les pressions opérationnelles ne priment pas sur le développement à long terme.

En somme, le Canada continuera vraisemblablement de mettre à profit ses ressources pour appuyer diverses activités électorales à la demande de nombreuses organisations du monde entier, de manière à répondre aux besoins changeants en matière de démocratie. 🇨🇦



Le projet ACE :

l'assistance électorale axée sur l'information



MICHAEL BODA

DIRECTEUR ADJOINT (RESSOURCES DOCUMENTAIRES), IFES

ET

DOMINIQUE-CHRISTINE TREMBLAY

ANCIENNE AGENTE DE PROJET (COMMUNICATIONS), ÉLECTIONS CANADA

A lors qu'ils se concentrent sur le prochain millénaire, les administrateurs d'élections du monde entier peuvent aussi célébrer les progrès des dernières années. Après la chute du Mur de Berlin, en 1989, on est en effet parvenu à organiser et à conduire des centaines d'élections qui auraient été simplement inimaginables pendant la guerre froide.

Jusqu'ici, les démocraties naissantes devaient compter sur les connaissances et le savoir-faire de professionnels issus des principaux organismes mondiaux en matière d'administration d'élections. En mettant leur personnel au service des démocraties en devenir qui en avaient besoin, des organismes électoraux comme Élections Canada ont joué un rôle essentiel à la réussite des scrutins dans le monde. Bien que ces spécialistes soient toujours nécessaires, on s'attache désormais à créer et à diffuser des sources d'information électorale dont les administrateurs d'élections peuvent s'inspirer afin d'améliorer eux-mêmes leurs techniques et leurs processus.

Grâce à cette stratégie, des pays qui autrement auraient trouvé difficile d'assumer les coûts de leur processus électoral sans l'aide de donateurs internationaux peuvent maintenant accroître de façon significative leur efficacité économique et administrative. Cette approche axée sur l'information renforcera la nature durable des élections dans les nouvelles démocraties.

Qu'est-ce que le projet ACE?

Reconnaissant l'ampleur des progrès possibles de la démocratie dans le monde et le peu de sources d'information disponibles, l'*International Institute for Democracy and Electoral Assistance* (IDEA), l'*International Foundation for Election Systems* (IFES) et le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies (UNDESA) se sont associés en 1997 afin de développer la toute première encyclopédie en direct sur l'administration et le coût des élections.

Lancé aux Nations Unies en 1998, le projet de CD-ROM et de site Web (www.aceproject.org) Administration et coût des élections (ACE) a réuni des organisations internationales d'avant-garde en vue de produire une source d'information complète sur l'administration des élections, y compris de l'information sur les nombreuses solutions électorales disponibles, les avantages et les inconvénients

de chacune ainsi que leurs répercussions aux plans administratif et financier. Le document ayant résulté de ces travaux comprend plus de 5 000 pages d'information, soit 3 000 pages de nouveau matériel et 2 000 pages d'études de cas de divers pays, d'échantillons choisis (par exemple des bulletins de vote et des produits d'éducation de l'électorat) et d'autres renseignements utiles, par exemple des bibliographies à des fins de recherche et des liens électroniques vers des sites Web connexes.

Au moment d'établir le plan stratégique, le Comité directeur et l'équipe de gestion du projet ACE, regroupant des représentants des organismes partenaires, ont adopté divers objectifs : mieux faire connaître les processus électoraux démocratiques; promouvoir la transparence, la responsabilisation, le professionnalisme et l'efficacité relativement aux processus électoraux dans le contexte plus large du développement démocratique; fournir de l'orientation et de nouveaux cadres de référence au personnel électoral et aux décideurs qui souhaitent consolider leurs systèmes électoraux nationaux; favoriser l'adoption de pratiques saines en matière d'administration électorale; cerner les aspects économiques de la conception des systèmes électoraux et des pratiques administratives; et souligner les innovations de divers pays dans le domaine de l'administration des élections.

Ces objectifs ont été atteints grâce à de l'information divisée en neuf sujets représentant les principales composantes des élections démocratiques : systèmes électoraux, cadre législatif, administration électorale, délimitation des circonscriptions électorales,

inscription des électeurs, éducation de l'électorat, partis politiques et candidats, opérations de vote et dépouillement des votes.

À quoi servira le matériel?

La nécessité d'un ensemble de renseignements complets et accessibles sur la gamme des approches possibles en matière d'administration électorale – de l'établissement du langage constitutionnel au dépouillement des votes – se fait sentir depuis déjà longtemps.

Le CD-ROM et le site Web ACE marquent un tournant dans la consolidation du processus démocratique. Ils procurent aux administrateurs d'élections, aux législateurs, aux organismes d'aide et aux universitaires du monde entier des analyses, des documents comparatifs et des pratiques exemplaires qui les aideront à étudier, à appuyer ou à organiser des élections libres et équitables. En proposant des façons de réduire les coûts liés à l'administration des élections, la publication contribuera à la pérennité des processus électoraux.

L'énorme quantité de renseignements recueillis ainsi que les investissements

à faire pour les publier (et les tenir à jour) sur support papier ont incité les partenaires à produire le document sous forme électronique. Cette option semblait réaliste compte tenu de la disponibilité et de l'abordabilité croissantes des ordinateurs, de l'accessibilité d'Internet partout dans le monde et de la réduction marquée des coûts de production des CD-ROM.

Un guide de l'utilisateur sous forme imprimée a été lancé lors de la Conférence du Réseau mondial des organismes électoraux,



Le CD-ROM et le site Web ACE marquent un tournant dans la consolidation du processus démocratique.



Photo : IFES

Les partenaires du projet ACE, Nitin Desai, de l'ONU, Bengt S ave-S oderbergh, de l'International IDEA, Richard Soudriette, de l'IFES, et le coordonnateur du projet, Harry Neufeld, c el ebrent la sortie du CD-ROM ACE.

qui a eu lieu   Ottawa du 11 au 14 avril 1999. Ce document simple   consulter porte sur le CD-ROM et le site Web ACE. Il offre notamment   ceux qui n'ont pas acc s   la technologie CD-ROM et   l'Internet un aper u de l'information disponible, leur permettant de s'adresser au besoin aux organismes partenaires afin d'obtenir des pr cisions.

La premi re version de ACE (la « version   ») constitue une base de donn es pr liminaire qui servira de point de d part   la cr ation d'une source d'information plus compl te. Les partenaires ont invit  les administrateurs d' lections, les d cideurs et les universitaires du monde entier   examiner le mat riel ACE. Leurs observations serviront   la tenue   jour et   l' largissement du produit.

Traduction en plusieurs langues

Le mat riel ACE a d'abord  t  r dig  en anglais. Des partenariats ont cependant  t  cr es afin de rendre l'information plus

accessible dans le monde. Le 22 octobre 1998,  lections Canada a sign  une entente avec les partenaires du projet   New York aux termes de laquelle il se chargerait de traduire la version   en fran ais. L'organisme b n ficie du soutien financier de deux autres partenaires canadiens, soit l'Agence canadienne de d veloppement international (ACDI) et le Centre de recherches pour le d veloppement international (CRDI). L'*Instituto Federal Electoral*, l'organisme responsable des  lections au Mexique, se charge quant   lui de traduire les documents ACE en espagnol, et d'autres partenaires les traduiront en russe.

La traduction de texte en direct pose des d fis particuliers.   Elections Canada, l' quipe de traduction a  tabli un lexique et un glossaire anglais-fran ais sur chaque sujet, en plus d'ajouter des exemples en fran ais et des  tudes de cas provenant de pays francophones. L' quipe devrait avoir termin  la traduction   la fin de d cembre 1999. Quatre des neuf sujets sont d j  disponibles sur le site Web (www.aceproject.org).

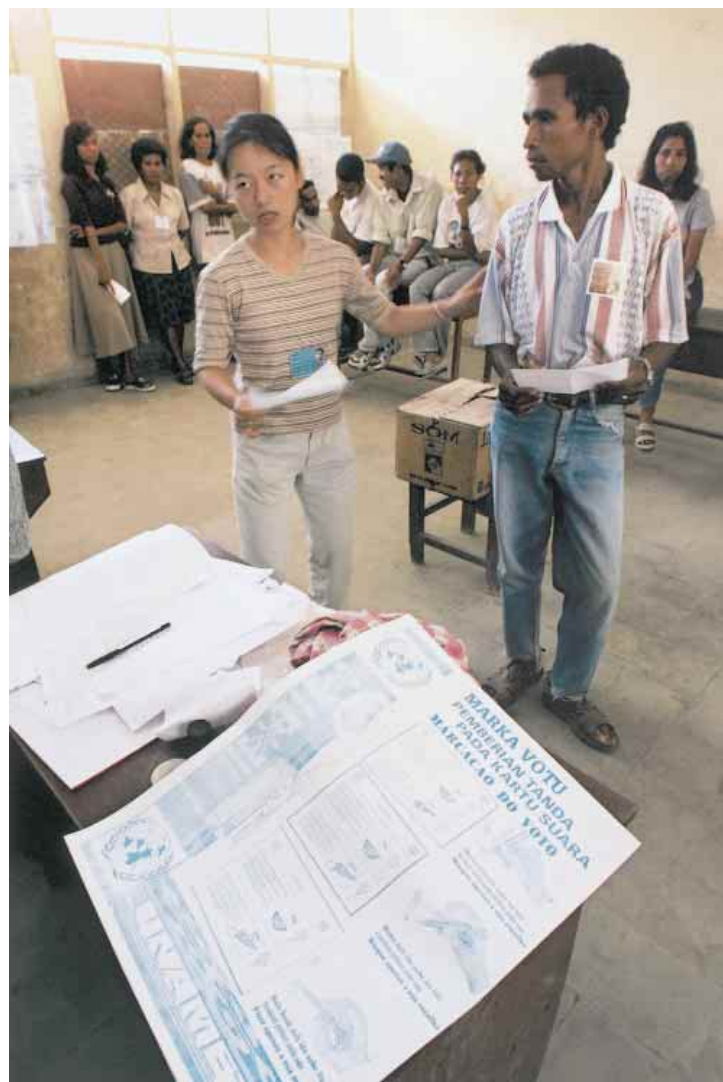
Prochaines  tapes

Le CD-ROM et le site Web ACE constituent des outils novateurs qui sont d j  utilis s par des sp cialistes des  lections du monde entier. Par exemple, le gouvernement de la C te d'Ivoire a r cemment manifest  de l'int r t pour trois des neuf sujets comme source de r f rence en vue de la prochaine  lection pr sidentielle nationale, en l'an 2000. En outre, le mat riel a  t  utilis  par des administrateurs d' lections de divers pays qui pr parent des scrutins, notamment le Nig ria, l'Indon sie et la Bosnie. Tout en continuant la traduction des documents ACE, les partenaires poursuivent le travail concernant trois nouvelles sections, portant respectivement sur les m dias, la technologie et l'honn tet  en mati re d' lections. Ils s'appr tent en outre   r aliser des projets de formation en vue d'aider les organismes  lectoraux   bien utiliser la base de donn es. Par ailleurs, les partenaires communiquent avec divers sp cialistes des  lections afin de recueillir leur suggestions de r visions au texte initial, la tenue   jour de l'information demeurant une priorit .

Le vote au Timor-Oriental : *la contribution des Canadiens*

CHRISTINE JACKSON, DIRECTRICE ADJOINTE DES OPÉRATIONS, ÉLECTIONS CANADA

Le 3 septembre 1999, le secrétaire général des Nations Unies (ONU), Kofi Annan, a annoncé au Conseil de sécurité les résultats du référendum du 30 août, dans le cadre duquel des Est-Timorais de partout au monde ont été consultés. Parmi eux, 21,5 % (94 388) se sont prononcés en faveur d'une autonomie au sein de l'Indonésie alors que 78,5 % (344 580) s'y sont opposés, optant ainsi pour la séparation. Faisant preuve d'une détermination et d'un courage exceptionnels, un nombre impressionnant d'Est-Timorais se sont rendus aux urnes. Près de 98 % des électeurs admissibles ont exercé leur droit de vote, une participation sans précédent compte tenu de l'atmosphère d'intimidation qui régnait et de la menace de mort qui planait à tout le moins sur le personnel local de la Mission des Nations Unies au Timor-Oriental (MINUTO).



Une représentante japonaise de l'ONU donne de la formation à un Est-Timorais qui travaillera dans l'un des 200 bureaux de scrutin le jour du vote, le 30 août.

Dans sa déclaration, le secrétaire général a dit que les Nations Unies ne feraient pas défaut aux Est-Timorais. Il a également demandé la cessation de la violence qui avait éclaté au Timor-Oriental immédiatement après le vote. Le 12 septembre, il a indiqué que le gouvernement indonésien avait accepté l'aide des forces de maintien de la paix de l'ONU pour rétablir la paix et la sécurité au Timor-Oriental.

Le rôle des Canadiens

Pour 26 directeurs du scrutin, directeurs adjoints du scrutin et administrateurs d'élections du Canada, actifs et retirés, le vote s'est avéré le point culminant d'une expérience unique et inoubliable à l'autre bout de la planète. À la demande de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), travaillant sous l'égide de l'ONU, les 26 fonctionnaires électoraux ont été sélectionnés selon leur expertise et leurs capacités parmi une cinquantaine de personnes recommandées par Élections Canada. Ils se sont rendus en Indonésie au début du mois de juillet et sont revenus sains et saufs au Canada deux mois plus tard.

En tant qu'agents électoraux de district (AED), ils ont supervisé le personnel local qui administrait l'inscription et le vote dans les bureaux de scrutin à l'extérieur du Timor-Oriental, en Indonésie et ailleurs où habitent des Est-Timorais. Afin de seconder le personnel responsable de l'inscription et du vote dans la région même du Timor-Oriental, aux prises avec une charge de travail beaucoup plus lourde que prévue, la MINUTO a recruté des bénévoles parmi les AED; sept Canadiens ont été affectés à l'inscription, durant la deuxième moitié de la période, et cinq sont allés prendre les votes.

Les commentaires de certains de ces Canadiens accompagnent le présent article.

Contexte du vote au Timor-Oriental

Le 5 mai 1999, le Portugal, l'Indonésie et les Nations Unies ont conclu une série d'ententes historiques en vue de régler la situation au Timor-Oriental, une ancienne colonie portugaise qui, depuis son annexion à l'Indonésie en 1975, est aux prises avec un violent conflit interne. Les ententes habilitaient le secrétaire général de l'ONU à déterminer, au



Photo : Nations Unies

Une affiche de l'ONU promet aux Est-Timorais que leur vote au référendum du 30 août sera secret.

moyen d'une consultation populaire conforme au principe du vote universel, secret et direct, si les Est-Timorais accepteraient ou rejetteraient la proposition d'une autonomie spéciale pour le Timor-Oriental au sein de l'État unitaire de la République d'Indonésie.

Le 11 juin 1999, le Conseil de sécurité de l'ONU a créé la MINUTO, qui a organisé et tenu le référendum en moins de trois mois. Un total de 451 792 électeurs ont été inscrits au Timor-Oriental et ailleurs dans le monde, par le biais d'un processus que la Commission électorale avait jugé efficace pour la conduite du vote. Quelque 24 000 électeurs inscrits se trouvaient à l'extérieur du Timor-Oriental.

La section électorale de la MINUTO a administré le référendum par l'entremise de huit centres de scrutin régionaux, sous la direction d'un directeur général des élections (l'Américain Jeff Fischer), qui

était responsable des aspects organisationnels de la consultation, notamment de toutes les activités liées à l'inscription et au vote. Ces activités étaient supervisées par une commission électorale, formée de trois experts internationaux reconnus.

Admissibilité et vote

Avaient qualité d'électeur les personnes âgées de 17 ans et plus qui respectaient l'une des trois conditions suivantes :

- être né au Timor-Oriental;
- avoir au moins un parent né au Timor-Oriental;
- avoir épousé une personne qui répond à l'une des deux conditions précédentes.

Pour être admissibles, les électeurs n'étaient pas obligés de résider au Timor-Oriental ni même en Indonésie. Afin de faciliter l'inscription et le vote à l'extérieur du Timor-Oriental, des centres de scrutin spéciaux ont été ouverts en Indonésie, soit à Jakarta, à Yogyakarta, à Surabaya, à Denpasar et à Ujung Pandang, à Lisbonne (Portugal), à Maputo (Mozambique) et à Macao. D'autres sites ont été établis en Australie, soit à Sydney, à Darwin, à Perth et à Melbourne. Un centre a aussi été ouvert au siège des Nations Unies, à New York.

Les bureaux de scrutin externes, créés conformément à l'entente du 5 mai, ont été administrés par la Commission électorale australienne en Australie et par l'Organisation internationale des migrations partout ailleurs. Le coordonnateur des opérations de l'OIM, la Division de l'assistance électorale de l'ONU ainsi que la section électorale de la MINUTO étaient conjointement responsables de l'inscription et du vote à l'extérieur du Timor-Oriental.

Le bulletin de vote

Dans les bureaux de vote, le 30 août, chaque électeur devait répondre à l'une des deux questions suivantes :

« Acceptez-vous l'autonomie spéciale proposée pour le Timor-Oriental au sein de l'État unitaire de la République d'Indonésie? »

ACCEPTÉ

OU

« Rejetez-vous l'autonomie spéciale proposée pour le Timor-Oriental afin que le Timor-Oriental se sépare de l'Indonésie? »

REJETTE

Le bulletin de vote, sur lequel figurait le logo des Nations Unies, comportait des symboles pour aider les personnes analphabètes à voter. Le drapeau de l'État de l'Indonésie accompagnait la première question, alors que celui du mouvement pour l'indépendance du Timor-Oriental accompagnait la deuxième.

Organisation de l'inscription et du vote

L'inscription des électeurs s'est déroulée sur une période de 24 jours, sous la supervision de deux volontaires de l'ONU (les AED) dans chacun des 200 centres de scrutin. Ces centres ont ensuite été divisés en 700 bureaux de vote.

L'ONU s'est efforcée d'empêcher toute intimidation durant la campagne. À cet effet, elle a mené une campagne d'information sur le processus de votation, établi un code de conduite et instauré divers mécanismes pour remédier aux tentatives d'intimidation. Les trois membres de la Commission électorale devaient examiner les contestations et les plaintes, y compris celles liées aux résultats du vote.

Campagne d'information

Le mandat de la MINUTO l'obligeait à fournir au groupe en faveur de la proposition et à celui qui y était opposé le même accès à la radio et le même soutien pour ses activités d'information, afin que toutes les opinions puissent être exprimées librement.

Afin de rehausser le niveau de compréhension des électeurs, l'ONU a mis à leur disposition l'entente principale ainsi que le document sur l'autonomie qui allait faire l'objet du vote, et ce, dans cinq langues différentes – le tetun, le bahasa, l'indonésien, le portugais et l'anglais – et a entrepris de faire connaître et d'expliquer ces textes de façon objective et impartiale tant au Timor-Oriental qu'ailleurs.

À l'aide des stations de radio et des journaux du Timor-Oriental ainsi que d'autres médias indonésiens et portugais, les Nations Unies se sont efforcées d'expliquer le processus de votation et les répercussions de l'acceptation ou du rejet de la proposition.

Surveillance

L'Indonésie et le Portugal étaient autorisés à envoyer le même nombre de représentants pour observer toutes les étapes de la consultation.

Puisque l'ONU était chargée d'organiser et de tenir la consultation populaire, par l'entremise de la MINUTO, elle n'a ni appuyé ni coordonné les activités des observateurs internationaux. Toutefois, ces derniers devaient obtenir une accréditation de l'ONU et respecter le code de conduite qu'elle avait établi.

Calendrier de la consultation

Le calendrier suivant avait été fixé :

- Inscription des électeurs : 16 juin au 4 août 1999
- Diffusion de la liste électorale, des contestations et des décisions prises relativement aux plaintes et aux contestations : 17 au 27 août 1999
- Campagne politique : 11 au 27 août 1999
- Période de réflexion : 28 et 29 août 1999
- Jour du scrutin : 30 août 1999

Nota : Les renseignements ci-dessus ont été compilés à partir de l'information publiée sur le site Web des Nations Unies à la page de la MINUTO (http://www.un.org/french/peace/timor_oriental/) et des transcriptions des points de presse quotidiens convoqués par le représentant du secrétaire général de l'ONU au siège de New York (<http://www.un.org/News/fr-press/7days.html>).

Extraits des récits de directeurs du scrutin canadiens qui ont participé à la mission en Indonésie et au Timor-Oriental

Acronymes :

CEE – Communauté économique européenne
MINUTO – Mission des Nations Unies au Timor-Oriental
AED – agent électoral de district
OIM – Organisation internationale pour les migrations

Alice Killam, directrice du scrutin de la circonscription de St. Albert (Alberta), a travaillé au centre de la MINUTO, à Jakarta, durant la période d'inscription. De plus, elle était parmi les cinq Canadiens qui se sont portés volontaires pour aller prendre les votes au Timor-Oriental. L'extrait qui suit est tiré d'un des rapports qu'elle nous a envoyés au cours de la période d'inscription.



« Nous étions très fatigués, mais nous servions humblement les électeurs malgré la complexité du processus et les strictes exigences d'admissibilité et d'identification, en tenant compte du fait que ces gens avaient voyagé jusqu'à quatre jours et quatre nuits

pour nous rejoindre – il y avait des bébés en pleurs, des femmes très enceintes, malades et ébranlées par de longs voyages en mer, et un vieil homme très sage de 84 ans qui m'a fait chaud au cœur par son sourire et sa poignée de main. Je me remémore sans cesse ce moment en pensant à lui et aux souvenirs qu'il doit posséder. Quel honneur d'avoir pu être là... si ce n'est que pour une minute, une autre poignée de main... un autre sourire magique.

Je serai heureuse de revenir un jour, que ce soit à un pays nommé le Timor-Oriental ou à une province nommée Timor Timur faisant partie de l'Indonésie. Et je me promets bien d'y revenir. Salutations, Alice Killam. »

Henri O'Reilly, directeur du scrutin de Palliser (Saskatchewan), s'est porté volontaire pour travailler au Timor-Oriental durant le vote. À son retour au Canada, il a accordé une entrevue au *Moose Jaw Herald* et a décrit son expérience par téléphone à un employé d'Élections Canada. L'article qui suit s'inspire de ces deux entrevues.

Henri O'Reilly a tout d'abord été assigné avec trois autres bénévoles à Yogyakarta, dans le centre de l'île de Java, où il était chargé de la phase d'inscription. L'expérience la plus marquante de cette période est sa rencontre avec un groupe de prisonniers politiques partis de la prison sous escorte pour aller s'inscrire. Impliqués dans le massacre de Santa Cruz en 1991, ces prisonniers avaient reçu des

sentences variant de cinq ans à la prison à vie pour avoir riposté contre les troupes indonésiennes qui avaient ouvert le feu sur un cortège funèbre.

Le 20 août, M. O'Reilly a répondu à la demande de bénévoles de la MINUTO, qui n'avait pas suffisamment de personnel pour s'occuper de l'élection au Timor-Oriental. C'est ainsi qu'il s'est envolé, le samedi 28 août, avec des représentants de l'Irlande et de la Finlande sur un vol affrété par la CEE à destination de Dili, la capitale du Timor-Oriental. Le jour suivant, un hélicoptère l'a amené dans la ville de Suai, où la MINUTO avait aménagé un bureau régional (et où, une semaine plus tard, 40 résidents ont péri dans une église).

Cet après-midi-là, M. O'Reilly a quitté Suai accompagné d'une collègue australienne de la MINUTO, Catherine Williams, qui heureusement parlait la langue locale. Après une heure et demie de route en Land Rover dans les montagnes, ils ont atteint le village de Fato Lillac, près de la frontière du Timor-Occidental, où la population vit dans des huttes en chaume et où le taux d'analphabétisme atteint 80 %. Arrivés vers 14 h 30, ils ont passé le reste de l'après-midi à fabriquer des cadenas maison en fil de fer pour verrouiller le lieu où les urnes étaient entreposées et à former le personnel électoral en vue du lendemain. Ils se sont ensuite retirés pour la nuit – en compagnie des urnes.

Le jour du scrutin, le 30 août, Henri et sa collègue se sont levés à 4 h 30 pour trouver les habitants de la communauté en file, attendant l'ouverture du bureau de scrutin à 6 h. À 11 h 45, tous les électeurs qui devaient voter s'étaient déjà présentés – 776 des 786 électeurs admissibles, pour une participation de 98,7 %!

Pour surmonter les difficultés liées à l'analphabétisme, la MINUTO a imprimé un symbole à côté des deux questions référendaires sur le bulletin de vote et a mené un programme d'information des électeurs durant les semaines précédant le vote.

À Fato Lillac, ainsi que dans les autres lieux de scrutin, les électeurs analphabètes pouvaient marquer leur bulletin en perçant un trou, à l'aide d'un clou, dans le symbole de leur choix.

Afin d'être rentrés à Suai avant la noirceur (vers 18 h), Henri et Catherine ont chargé les urnes dans leur Land Rover et ont quitté le village vers 16 h 30, escortés par des policiers indonésiens. Le lendemain matin, un hélicoptère a transporté les urnes jusqu'à Dili et est revenu chercher Henri et les autres travailleurs de la MINUTO dans l'après-midi. Une fois à Dili, ils se sont rendu compte de la violence émergente après avoir entendu des coups de feu dans les rues et avoir parlé à des journalistes internationaux à l'hôtel. Ils ont pris l'avion pour Jakarta le lendemain.

Bien qu'Henri n'ait jamais été personnellement menacé, et qu'il ne se soit pas senti lui-même visé, le personnel électoral local engagé par les



agents internationaux a eu très peur et a vécu sous une menace constante. « *Des gens nous avaient dit qu'ils s'attendaient à ce que la violence éclate le lendemain du scrutin : ils avaient raison* », a dit Henri au *Moose Jaw Herald*. Il a ajouté que quatorze membres du personnel électoral local avaient été avertis que « *les comptes seraient rendus après le scrutin* ». Lorsqu'on lui a demandé s'il serait prêt à renouveler l'expérience, Henri a répondu : « *Oui, ce fut une très belle expérience* ».



Bill Twaddle, directeur du scrutin de Bruce-Grey (Ontario), a été posté dans l'enclave est-timoraise du Timor-Occidental. À son retour, il a fait parvenir à Élections Canada les réflexions suivantes sur son expérience.

« Ce qui m'a frappé le plus lors de ma visite en Indonésie, c'est la dignité et le courage des Est-Timorais, ainsi que le contraste entre leur processus électoral et le nôtre.

Nous sommes tous au courant de la violence, de l'intimidation, des incendies, du tabassage et des meurtres qui sévissent au Timor-Oriental depuis maintes années. Nous sommes également conscients que les actes de violence se sont multipliés durant les mois qui ont précédé la consultation populaire. Et, bien entendu, nous avons tous eu connaissance des répercussions tragiques du vote écrasant en faveur de l'indépendance.

Ce qui m'impressionne le plus, c'est la détermination des Est-Timorais à se prononcer sur leur avenir, tout en sachant que cela suscitera sans doute davantage de violence et d'agitation. Je ne prétends pas avoir une boule de cristal : je ne peux pas dire qu'il était évident, dans les jours qui ont précédé le vote, que la violence allait éclater aussi brutalement. Cependant, de nombreux signes laissaient présager que les résultats ne seraient pas acceptés sans mot dire.

Les Est-Timorais savaient à quelles conséquences ils s'exposaient. Je n'ai pas été témoin d'actes d'intimidation, mais d'autres AED canadiens m'ont parlé des menaces qui ont été proférées contre le personnel électoral local engagé par la MINUTO – des personnes que l'on menaçait de tuer, après le départ de l'ONU, simplement pour avoir travaillé pour la MINUTO. Il semblerait que certaines de ces menaces aient été mises à exécution.

Durant mes neuf jours au Timor, j'ai été affecté dans l'enclave est-timoraise du Timor-Occidental à Oecussi, Amboine. L'atmosphère y était calme, sans la tension et l'intimidation présentes ailleurs. Toutefois, les électeurs d'Amboine démontraient la même fierté empreinte de courage qu'ailleurs au pays; ils sont venus en très grand nombre, tout d'abord pour s'inscrire, puis une deuxième fois pour voter.

Il m'arrive de penser aux plaintes que j'ai reçues à la dernière élection fédérale canadienne de gens ayant dû se rendre quelques rues plus loin pour aller à leur bureau de scrutin. Puis, je pense aux centaines d'électeurs du Timor-Oriental qui ont voyagé pendant des heures sur des routes pratiquement inexistantes, debout, entassés par cinquantaine à l'arrière de camions ouverts, pour faire la file, pendant deux jours parfois, afin de s'inscrire à l'élection.

Je pense aussi à la façon dont, au Canada, on tient tellement le vote pour acquis qu'un taux de participation de 70 % est considéré comme étant élevé et qu'il peut être aussi bas que 40 % (voire moins) à certaines élections municipales. Puis, je me rappelle que près de 440 000 Est-Timorais se sont inscrits à l'élection (la MINUTO avait prévu 395 000 inscriptions) et que 98,6 % d'entre eux sont allés voter. Ils ont voté, tout en sachant que certains de leurs concitoyens avaient perdu la vie pour avoir exprimé leur opinion et qu'il pourrait leur arriver la même chose.

Je songe à la façon dont, au Canada, on est tellement convaincu de l'intégrité du vote qu'il est parfois difficile de trouver des témoins pour

le dépouillement des bulletins à la fermeture des bureaux. Puis, je songe à combien la situation diffère en Indonésie, où l'on s'attend pratiquement à une certaine corruption. Nos mouvements ont été scrutés à la loupe par des observateurs accrédités qui prenaient leur travail très au sérieux et qui ont exercé leur droit de suivre chaque étape du processus, n'hésitant pas à demeurer avec les urnes de la fermeture des bureaux de scrutin jusqu'au dépouillement des bulletins. Leurs gestes n'étaient pas motivés par un manque de confiance envers les Canadiens, mais par un désir réel de s'assurer que l'élection était conduite de façon juste et impartiale.

Je me souviens de deux ou trois occasions, à la dernière élection fédérale canadienne, où les circonstances m'ont obligé à dire à un électeur qu'il ne pouvait pas voter parce que le scrutin spécial était terminé et qu'il ne pouvait pas se rendre à son propre bureau de scrutin. Puis, je me rappelle la centaine d'Est-Timorais qui ont quitté leur manufacture de contreplaqués, dans la forêt tropicale de Bornéo,

et ont voyagé pendant deux jours par bateau à moteur et par navire pour se faire dire que l'inscription était terminée et que, malgré leur appel auprès de la MINUTO, ils ne pourraient pas s'inscrire. Nous avons tous été impressionnés par leurs protestations fermes mais empreintes de calme et de dignité, et par la maturité dont ils ont fait preuve en acceptant la décision.

Le fait de participer à cette élection a été pour moi une expérience intéressante et enrichissante, que j'aimerais bien répéter l'un de ces jours. Deux mois en Indonésie, neuf jours au Timor, une expérience unique – et une leçon incomparable sur le bon fonctionnement du système électoral du Canada et sur l'importance de ce que nous tenons pour acquis. » 🇨🇦



... ces gens
avaient voyagé
jusqu'à quatre
jours et
quatre nuits
pour nous
rejoindre...

La participation électorale au Canada¹

Résultats de l'Étude sur l'élection canadienne 1997

TONY COULSON

ANCIEN CHARGÉ DE PROJETS DE RECHERCHE,
ÉLECTIONS CANADA

Ce texte analyse les données de l'Étude sur l'élection canadienne 1997, financée principalement par le Conseil de recherches en sciences humaines, avec une contribution financière additionnelle d'Élections Canada. Élections Canada a également suggéré des questions à aborder, aussi bien en ce qui concerne l'administration électorale que la participation des électeurs. Le texte a été écrit en 1998 alors que l'auteur était chargé de projets de recherche auprès d'Élections Canada.



Introduction

Sur l'ensemble des 36 élections générales et des trois référendums fédéraux tenus au Canada depuis 1867, une moyenne de 71 % des électeurs inscrits ont exercé leur droit de vote². Le taux de participation a varié d'un minimum de 44 % au plébiscite sur la prohibition de 1898 à un sommet de 79 % à l'élection générale de 1958³.

À chaque décennie entre 1940 et 1980, le taux de participation moyen aux élections fédérales s'est situé entre 73 % et 78 %. Malgré l'apparente diminution enregistrée dans les

années 90 – taux officiels de 69,6 % en 1993 et de 67 % en 1997 –, il ressort que la véritable baisse s'est produite en 1997. En effet, sur la liste électorale définitive de 1993, le nombre d'inscriptions en double ou correspondant à des personnes décédées a produit un taux de participation artificiellement bas⁴. En tenant compte de la croissance des listes électorales au fil des ans, Blais et al. ont estimé le taux de participation réel de 1993 à environ 73 %⁵. Le taux de 1997, 67 %, est toutefois véritablement le plus bas depuis 1925.

La baisse enregistrée en 1997 semble paradoxale pour deux raisons. D'abord, les

Canadiens – comme les habitants des autres pays industrialisés – sont plus instruits et ont plus que jamais facilement accès à de grandes quantités d'information⁶. Or, on pense généralement que les citoyens plus instruits et mieux informés ont une plus grande propension à voter⁷.

Deuxièmement, depuis 1992, de nombreuses modifications ont été apportées à la loi afin de réduire la proportion de gens « privés du droit de vote pour raisons administratives »⁸. La législation électorale du Canada englobe maintenant de nombreuses dispositions qui facilitent l'exercice du droit de vote⁹.

Analyse multivariée

Une analyse multivariée des données de l'Étude sur l'élection canadienne 1997 a permis de cerner plusieurs déterminants de la participation électorale. Cette étude est un sondage en trois volets auprès de l'électorat canadien. Le premier sondage, réalisé pendant la campagne électorale, a consisté en 3 949 entrevues téléphoniques. Lors du deuxième, tenu après l'élection, 3 170 des répondants au premier sondage se sont prêtés à une nouvelle entrevue téléphonique. Le troisième volet, un questionnaire à retourner par la poste, a été rempli par 1 857 des participants à l'entrevue postélectorale¹⁰. Les données analysées ici sont tirées uniquement des entrevues téléphoniques réalisées pendant la campagne et après l'élection.

L'analyse a porté sur quatre explications : démographique, psychologique, politique et contextuelle. L'explication démographique est liée aux ressources personnelles des votants et des non-votants. On prétend en effet que les attributs démographiques d'une personne déterminent les ressources dont elle dispose pour participer à la vie politique. « On considère que ceux ayant des ressources personnelles limitées – peu d'instruction formelle, faible revenu, pas d'emploi ou marginalité professionnelle – sont moins susceptibles de voter que les autres »¹¹.

Quant à l'explication psychologique, elle suggère que la participation générale des gens à la politique influe sur leur participation aux scrutins. On considère que l'intérêt général envers la politique, le fait de détenir de l'information politique pertinente et la conviction qu'on peut réellement exercer une influence ont une incidence sur la propension à voter.

Troisièmement, les facteurs politiques comme l'appartenance à un parti ou une attitude très cynique face à la politique devraient aussi influencer la participation.

Enfin, on croit que la participation varie en fonction du contexte électoral, qui comprend des éléments comme le niveau de mobilisation politique, l'intensité perçue de la lutte et les lois électorales. Si une élection ne retient pas l'attention du public, si elle semble

inégale ou si des procédures font obstacle au vote, on peut s'attendre à un plus haut taux d'abstention¹².

Il semble généralement que les explications socio-démographique, psychologique, politique et contextuelle sont toutes utiles pour comprendre la participation électorale à l'élection générale de 1997 au Canada.

Dix-neuf variables-indicateurs ont été analysées statistiquement par rapport à la variable votant/non-votant (4 variables régionales, 7 socio-démographiques, 3 psychologiques, 2 politiques et 3 contextuelles). Le tableau 1 montre les résultats de l'analyse. Bien que des raisons théoriques¹³ nous portent à croire que chaque variable influe de façon indépendante sur la participation, seulement 10 variables-indicateurs ont un impact significatif avec toutes les variables de contrôle en place.

Le tableau 1 présente les coefficients de régression des moindres carrés ordinaires non normalisés (B), avec les erreurs-types entre parenthèses. La signification statistique est indiquée par les symboles (voir les notes au bas du tableau). Les coefficients de régression représentent le taux de variation de la variable dépendante qui découle d'un changement d'unité dans la variable indépendante. Par exemple, le coefficient « jeunes » indique qu'un électeur âgé de 25 ans ou moins en 1997 était 11 % moins susceptible de voter qu'un électeur plus âgé.

D'autres facteurs socio-démographiques influent aussi sur le vote. Les immigrants arrivés récemment au Canada et les non-chrétiens sont environ 6 % moins susceptibles de voter que les autres électeurs, alors que les diplômés universitaires et les retraités sont 7 % plus susceptibles de le faire.

Pour ce qui est des indicateurs psychologiques, les répondants manifestant peu d'intérêt pour la politique en général ont une propension à voter environ 4 % moindre que les autres, alors que les électeurs bien informés sont environ 9 % plus susceptibles de voter que les personnes moins renseignées.

Selon les résultats des variables politiques, un électeur ne s'identifiant avec aucun

des partis politiques est environ 10 % moins susceptible de voter que quelqu'un s'identifiant à un parti.

Enfin, en termes de contexte électoral, les données montrent que les électeurs ignorant qu'ils ont la possibilité de voter même s'ils ne peuvent se rendre aux urnes le jour de l'élection sont 7 % moins susceptibles de voter que les autres. En outre, les électeurs pour qui aucune des questions débattues n'est importante sont environ 12 % moins susceptibles de voter que ceux qui peuvent nommer un enjeu important.

TABLEAU 1

Déterminants de la participation électorale[†]

Variables-indicateurs	Coefficient
Régionales	
Atlantique	0,02 (0,03)
Québec	0,06 (0,02)**
Prairies	-0,02 (0,02)
Colombie-Britannique	0,03 (0,02)
Socio-démographiques	
jeunes	-0,11 (0,02)***
faible revenu	-0,02 (0,02) ^a
sans emploi	-0,03 (0,03)
nouveaux immigrants	-0,06 (0,03)*
non-chrétiens	-0,06 (0,02)**
diplômés universitaires	0,07 (0,02)***
retraités	0,07 (0,02)**
Psychologiques	
faible intérêt pour la politique	-0,04 (0,02)*
politique trop complexe	-0,03 (0,02)
beaucoup d'information	0,09 (0,03)***
Politiques	
pas d'identification à un parti	-0,10 (0,02)***
cynisme	-0,04 (0,03)
Contextuelles	
méconnaissance	
des options de vote	-0,07 (0,02)***
pas d'enjeu important	-0,12 (0,02)***
intensité de la lutte	
dans la circonscription	-0,01 (0,03)
ordonnée à l'origine	0,87 (0,03)***
R ² corrigé	0,11
F	16,86***

[†] n = 2 412; ^a p < 0,10; * p < 0,05; ** p < 0,01; *** p < 0,001

L'analyse suggère que les ressources individuelles comme l'éducation, le temps et l'expérience démocratique (retraite et période passée au Canada) contribuent bel et bien à la participation électorale. De plus, elle montre que les facteurs psychologiques, par exemple l'intérêt général envers la politique et un degré élevé d'information, jouent aussi un rôle à cet égard. L'identification partisane, un facteur de nature politique, influe également sur la propension à voter, tout comme le contexte électoral et ses effets sur la mobilisation des électeurs et sur l'accessibilité perçue du processus.

Les raisons de ne pas voter

On a aussi demandé aux non-votants s'ils avaient renoncé à voter pour une raison particulière. Après analyse, la plupart de leurs réponses peuvent être classées en cinq catégories.

Premièrement, 38 % des non-votants ont dit qu'ils ne voulaient pas voter ou qu'ils ne savaient pas pour qui voter, ou ont invoqué d'autres raisons que l'on peut qualifier de cyniques. Les répondants de ce groupe avaient beaucoup plus de chances que les autres de ne pas avoir d'affinité avec un parti et de n'avoir nommé aucun enjeu électoral important.

Deuxièmement, 27,3 % des non-votants ont dit ne pas avoir voté parce qu'ils étaient occupés ou qu'ils travaillaient. Les étudiants et les travailleurs sont plus nombreux à avoir donné cette réponse (par rapport aux retraités, aux personnes au foyer et aux personnes sans emploi).

En troisième lieu, 9,5 % des non-votants ont dit qu'ils étaient à l'extérieur de leur circonscription (en vacances ou résidant temporairement ailleurs). Naturellement, les étudiants – qui étudient souvent dans des universités ou des collèges éloignés – sont beaucoup plus susceptibles d'avoir invoqué cette raison.

Quatrièmement, 6,6 % n'ont pu voter parce qu'ils étaient malades ou retenus par des obligations familiales ou personnelles. La proportion de répondants ayant invoqué cette raison augmente de façon notable avec l'âge.

Le cinquième groupe comprend environ 6,6 % des non-votants, ou environ 1 % de l'échantillon postélectoral, qui ont donné des réponses de nature administrative. Dix-sept répondants (3 % des non-votants) n'ont pas voté parce qu'ils n'avaient pas été recensés, n'étaient pas inscrits ou pour quelque raison que ce soit ne figuraient pas sur la liste électorale. Sept (1,3 %) ont dit avoir été mal informés. Cinq (0,9 %) ont indiqué que le bureau de scrutin était trop éloigné de leur résidence, quatre (0,7 %) sont arrivés en retard, un n'a pu entrer dans le bureau de scrutin faute d'accès praticable en fauteuil roulant, et un n'a pas reçu de bulletin (cet électeur avait sans doute demandé à voter aux termes des Règles électorales spéciales).

Dans l'ensemble, ces conclusions sont cohérentes avec les résultats de l'analyse multivariée présentée dans la section précédente.

Connaissance des méthodes de vote

On a aussi demandé aux répondants s'il est possible de voter sans se rendre au bureau de scrutin le jour de l'élection. L'option de rechange la mieux connue est le vote par anticipation (qui a été nommé par 47 % des répondants). Un nombre moindre semble connaître les Règles électorales spéciales – environ 5 % des répondants en ont fait mention.

Plusieurs ont indiqué à tort que le vote par procuration (qui a été abrogé) et le vote par téléphone sont des options possibles au niveau fédéral.

Ces données suggèrent que de nombreux électeurs canadiens ne connaissent pas les options de vote auxquelles ils ont accès. L'analyse multivariée présentée plus tôt confirme que cette méconnaissance contribue de façon significative à l'abstention.

Conclusion

Comme on l'a vu, la baisse du taux de participation enregistrée en 1997 est assez paradoxale compte tenu, d'une part, du contexte sociostructurel au Canada et, d'autre part, des progrès législatifs des dernières années.

Au plan législatif, les conclusions sont cohérentes; de nombreux Canadiens ne connaissent pas les diverses options de vote disponibles, et c'est là un facteur déterminant de l'abstention. Par conséquent, si les Canadiens étaient mieux informés des différentes méthodes de vote, la participation pourrait sensiblement augmenter.

Au chapitre des changements structurels, il semble que certains facteurs font contrepois à la propension des citoyens plus instruits et informés à voter davantage. La diminution générale des activités partisanes est l'une des tendances bien documentées à cet égard. Ainsi, Nevitte passe en revue une abondante documentation et conclut que « pendant la dernière décennie, les liens des citoyens avec les partis politiques traditionnels se sont affaiblis dans la quasi-totalité des États développés » et que le public se tourne de plus en plus vers des formes de mobilisation politique autres que le vote¹⁴. Au Canada plus particulièrement, Clarke et al. notent ce qui suit :

Le pourcentage global de ceux qui n'ont pas d'affinité avec un parti dans notre étude de 1997, soit 30 %, est le plus élevé jamais enregistré à une élection depuis 1965. Avant 1997, le pourcentage le plus élevé était de 13 % (1993) et la moyenne était de 12 %¹⁵.

Comme les électeurs sans affinité partisane sont environ 10 % moins susceptibles de voter que ceux ayant une affinité, cette baisse de la mobilisation a dû contribuer à réduire le taux de participation électorale en 1997.

Il semble que, même si les Canadiens sont plus instruits, mieux informés et plus intéressés à la politique, beaucoup délaissent l'affiliation traditionnelle à un parti au profit d'autres formes de participation politique. Cette tendance explique en partie la diminution de la propension à voter au pays.

On a aussi fait valoir que l'élection générale de 1997 a laissé de nombreux citoyens indifférents. Greenspon, par exemple, note qu'on a mis en doute la nécessité de tenir une élection en juin 1997¹⁶. Pammatt souligne aussi que le nombre de Canadiens qui n'ont nommé aucun enjeu important dénote le peu d'intérêt

du public pour cette élection¹⁷. Comme on l'a montré, l'absence perçue d'enjeux électoraux importants contribue largement à l'abstention. Dans ce contexte, il semble que la participation aurait été sensiblement plus élevée

en 1997 si un enjeu était parvenu à susciter l'intérêt des Canadiens.

Enfin, selon la recherche comparative, les facteurs institutionnels comme le vote obligatoire, l'âge d'admissibilité au vote et la nature

proportionnelle du système électoral influent sur la propension à voter¹⁸. Ainsi, des réformes en ce sens pourraient également avoir des répercussions positives sur la participation électoral au Canada. ■

NOTES

1. Je tiens à remercier André Blais de ses commentaires forts utiles sur une version antérieure de cette analyse. La description des variables peut être obtenue auprès de l'auteur.
2. Le taux de participation équivaut au pourcentage des électeurs inscrits sur la liste électorale qui ont exercé leur suffrage.
3. Voir *L'histoire du vote au Canada*, Ottawa, ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux du Canada, pour le directeur général des élections du Canada, 1997, p. xvii et annexe.
4. Voir « Avertissement » dans *Trente-cinquième élection générale 1993 : Résultats officiels du scrutin*, publié par le directeur général des élections du Canada. Il est à noter que la *Loi électorale du Canada* a depuis été modifiée pour permettre le retrait des doublons et du nom des personnes décédées.
5. Voir A. Blais, A. Bilodeau et C. Kam, *Déplacement des votes entre les élections de 1993 et 1997* (document dactylographié), Montréal.
6. Au sujet de l'éducation, voir N. Nevin, *The Decline of Deference: Canadian Value Change in Cross-National Perspective*, Peterborough, Broadview Press, 1996, p. 24. Sur l'« explosion de l'information », voir M. Kanji et K. Archer, *When and How Canadian Voters Decide: Searching for Systematic Trends in Canadian Election Campaigns*, document préparé pour la réunion annuelle de l'Association canadienne de science politique, Ottawa (mai-juin 1998), p. 7 et 11-13.
7. Voir W. Mishler, *Political Participation in Canada: Prospects for Democratic Citizenship*, Toronto, Macmillan Co., 1979, p. 68 et 98; ainsi que Nevin, 1996, p. 50.
8. Voir J. Pammett, « L'exercice du droit de vote au Canada » dans Bakvis (dir.), *La participation électorale au Canada*, vol. 15 de la collection d'études de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Toronto, Dundurn, 1991, p. 42.
9. Le projet de loi C-78 (1992) traitait de l'accès de plain-pied, des bureaux de vote itinérants, des certificats de transfert permettant aux électeurs handicapés de voter à un bureau ordinaire de scrutin et des programmes d'éducation et d'information du public. Le projet de loi C-114 (1993) prévoyait l'élargissement de l'inscription le jour de l'élection aux régions urbaines, et l'application des Règles électorales spéciales aux citoyens canadiens se trouvant temporairement à l'étranger, aux personnes incarcérées et aux électeurs au Canada qui ne peuvent voter lors du vote par anticipation ou le jour de l'élection dans leur circonscription. Le projet de loi C-63 (1997) a prolongé la période de révision de la liste électorale, permis certaines révisions par téléphone et l'inscription lors du vote par anticipation, repoussé la date limite de réception des bulletins de vote par la poste et prolongé la période de vote à 12 heures. Bon nombre de ces changements avaient été recommandés par la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis dans son rapport *Pour une démocratie électorale renouvelée*, vol. 4, Toronto, Dundurn, 1991.
10. L'Étude sur l'élection canadienne a été financée principalement par le Conseil de recherches en sciences humaines, avec une contribution financière additionnelle d'Élections Canada. Les chercheurs sont André Blais (Université de Montréal), Elisabeth Gidengil (Université McGill), Richard Nadeau (Université de Montréal) et Neil Nevin (University of Toronto). Les travaux pratiques ont été menés par l'Institut de recherche sociale de l'Université York. Les chercheurs, le Conseil de recherches en sciences humaines et l'Institut de recherche sociale ne sont aucunement responsables des analyses et des conclusions présentées ici.
11. Voir L. Ragsdale et J.G. Rusk, « Who are Nonvoters? Profiles from the 1990 Senate Elections » dans *American Journal of Political Science*, vol. 37, n° 3 (1993), p. 722 (traduction libre). Voir aussi H.E. Brady, S. Verba et K.L. Schlozman, « Beyond SES: A Resource Model of Political Participation » dans *American Political Science Review*, vol. 89, n° 2 (1995), p. 271-294.
12. Voir L. Ragsdale et J.G. Rusk, « Who are Nonvoters? » (1993), p. 722; ainsi que M. Eagles, « The Franchise and Political Participation in Canada » dans Tanguay and Gagnon (éd.), *Canadian Parties in Transition* (2^e éd.), Toronto, Nelson Canada, 1996, p. 315.
13. Au sujet du Canada, voir M. Eagles, « The Franchise and Political Participation in Canada » dans Tanguay and Gagnon (éd.), *Canadian Parties in Transition* (2^e éd.), Toronto, Nelson Canada, 1996; ainsi que Bakvis (dir.), *La participation électorale au Canada*, vol. 15 de la collection d'études de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Toronto, Dundurn, 1991. Les études générales comprennent R.J. Dalton et M.P. Wattenberg, « The Not So Simple Act of Voting » dans Ada W. Finifter (éd.), *Political Science: The State of the Discipline II* (American Political Science Assoc.), 1993; M. Franklin, « Electoral Participation » dans LeDuc, Niemi et Norris (éd.), *Comparing Democracies: Elections and Voting in Global Perspective* (Sage), 1996, p. 216-235; ainsi que J. Blondel, R. Sinnott et P. Svensson, « Representation and Voter Participation » dans *European Journal of Political Research*, vol. 32 (1997), p. 243-272.
14. Voir N. Nevin, *The Decline of Deference*, p. 50 et 76 (traduction libre).
15. Voir H.D. Clarke, P. Wearing, A. Kornberg et M.C. Stewart, *The Contest that Nobody Won: The 1997 Canadian Federal Election and the National Party System* (document non publié), Département des sciences politiques, University of North Texas, Denton Texas 76203, 1997 (traduction libre). Clarke et al. notent que, bien qu'il n'y ait pas de version canonique d'une batterie de questions sur l'appartenance à un parti, les études sur les élections canadiennes couvrant 1974 à 1980 et les études de *Public Support in Canada* couvrant 1983 à 1997 utilisent une formulation constante pour faciliter la comparaison au fil du temps.
16. Voir E. Greenspan, « Following the Trail of Campaign '97 » dans Frizell and Pammett (éd.), *The Canadian General Election of 1997*, Toronto, Dundurn, 1997, p. 23; ainsi que L. LeDuc, « The Canadian Federal Election of 1997 » dans *Electoral Studies*, vol. 17, n° 1 (1998), p. 134.
17. Voir J.H. Pammett, « The Voters Decide » dans Frizell and Pammett (éd.), *The Canadian General Election of 1997*, Toronto, Dundurn, 1997, p. 236.
18. Voir A. Blais et A. Dobrzynska, « Turnout in Electoral Democracies » dans *European Journal of Political Research*, vol. 33 (1998), p. 239-261.

Les dépenses des tiers : **analyse de l'Étude sur l'élection canadienne 1997**

TONY COULSON

ANCIEN CHARGÉ DE PROJETS DE RECHERCHE,
ÉLECTIONS CANADA

Les résultats présentés ici se fondent sur le questionnaire à retourner par la poste de l'Étude sur l'élection canadienne 1997. L'échantillon comptait 1 848 personnes, et la marge d'erreur est d'environ 2,3 %. Les marges d'erreur approximatives pour les échantillons provinciaux et régionaux sont les suivantes : Atlantique, 7,5 %; Québec, 4,6 %; Ontario, 3,7 %; Manitoba/Saskatchewan, 8,5 %; Alberta, 7,3 %; et Colombie-Britannique, 6,7 %.

Pour déterminer dans quelle mesure les Canadiens souhaitent qu'on limite les dépenses des candidats et des partis politiques, on a posé la question suivante aux répondants : « Pensez-vous que les partis politiques et leurs candidats devraient avoir le droit de dépenser autant qu'ils le veulent pendant les campagnes électorales ou qu'il devrait y avoir une limite à ce qu'ils peuvent dépenser? » Les répondants sont largement en faveur de limiter les dépenses des partis politiques et des candidats. Ainsi, 93,8 % d'entre eux ont répondu qu'une limite devrait être fixée, 4,3 % ont indiqué qu'il ne devait pas y avoir de limite et 1,9 % n'étaient pas certains. Il n'y a pas de variation significative entre les régions.

Pour évaluer les attitudes du public à l'égard de la participation et des dépenses des tiers, on a demandé aux répondants : « Laquelle des deux positions correspond le mieux à votre opinion : seuls les partis politiques et leurs candidats devraient pouvoir faire de la publicité durant une campagne électorale », ou « d'autres personnes et groupes devraient aussi pouvoir faire de la publicité durant une campagne électorale ». Les réponses se répartissent comme suit : 35 % des répondants pensent que seuls les partis politiques et les candidats devraient être autorisés à faire de la publicité pendant les campagnes électorales, 50,1 % ont répondu que d'autres personnes et groupes devraient aussi pouvoir faire de la

publicité, et 14,9 % n'étaient pas certains. Le tableau ci-dessous montre les résultats par région :

Qui devrait être autorisé à faire de la publicité pendant les campagnes électorales?

RÉGION*	PARTIS ET CANDIDATS SEULEMENT	AUTRES PERSONNES ET GROUPES	PAS CERTAINS
Résultat national	35	50	15
Atlantique	27	58	15
Québec	51	35	14
Ontario	31	54	16
Manitoba/Saskatchewan	29	58	14
Alberta	28	50	22
Colombie-Britannique	32	58	10
Territoires	20	60	20

*Les regroupements régionaux sont établis en fonction de la taille de l'échantillon et de la marge d'erreur.

Les résidents du Québec sont ceux qui sont le moins en faveur d'autoriser les groupes d'intérêts à participer aux campagnes électorales (35 %).

On a aussi demandé aux répondants : « Si des personnes et des groupes autres que les partis politiques et les candidats pouvaient faire de la publicité, devrait-il y avoir une limite à ce qu'ils peuvent dépenser? » Au total, 82,7 % ont répondu oui, 10,7 % ont répondu non, et 6,6 % n'étaient pas certains. Les résultats par région sont les suivants :

Devrait-on limiter les dépenses des tiers?

RÉGION*	OUI	NON	PAS CERTAINS
Résultat national	83	11	7
Atlantique	86	9	5
Québec	92	5	3
Ontario	78	13	9
Manitoba/Saskatchewan	85	10	5
Alberta	78	14	9
Colombie-Britannique	80	13	7
Territoires	75	25	—

*Les regroupements régionaux sont établis en fonction de la taille de l'échantillon et de la marge d'erreur.

Afin d'évaluer les limites de dépense que les Canadiens jugeraient équitables, on a posé la question suivante aux répondants : « Si des personnes et des groupes autres que les partis politiques et les candidats pouvaient faire de la publicité, devraient-ils avoir le droit de dépenser : moins que les candidats; la même chose que les candidats » ou « plus que les candidats? » Les réponses se répartissent comme suit : 48,1 % des répondants ont indiqué que les tiers devraient pouvoir dépenser la même chose que les candidats, 31 % ont répondu qu'ils devraient pouvoir dépenser moins, 3,8 % pensent qu'ils devraient pouvoir dépenser plus, et 17,7 % n'étaient pas certains. La grande majorité des répondants pensent que les tiers ne devraient pas être autorisés à dépenser plus que les candidats (79 %).

Les données suivantes semblent montrer que les Canadiens des différentes régions ne partagent pas le même avis sur cette question :

Les personnes et les groupes devraient-ils avoir le droit de dépenser plus, la même chose ou moins que les candidats?

RÉGION*	MOINS	MÊME CHOSE	PLUS	PAS CERTAINS
Résultat national	31	48	4	18
Atlantique	31	52	4	13
Québec	43	39	1	17
Ontario	25	51	5	19
Manitoba/Saskatchewan	33	46	8	14
Alberta	26	49	6	19
Colombie-Britannique	24	54	3	18
Territoires	25	50	—	25

*Les regroupements régionaux sont établis en fonction de la taille de l'échantillon et de la marge d'erreur.

Ces résultats correspondent à ceux obtenus lors d'une étude réalisée pour le compte de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis. Selon cette étude, lorsqu'on leur demande de choisir entre imposer des plafonds de dépense à tous les participants, y compris les tiers, ou à aucun des participants, 90 % des Canadiens optent pour qu'on exerce un contrôle (Blais et Gidengil, CRREFP, volume 17, 1991 : 84-89).

Le pouvoir du peuple

La Colombie-Britannique fait l'expérience de la révocation



Photo : John Kinschyn/Vision West

ROBERT A. PATTERSON, DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Le directeur général des élections de la Colombie-Britannique fait valoir qu'une campagne de destitution ne peut aboutir qu'avec un appui étendu au sein de la collectivité; les intérêts des factions ne peuvent suffire à faire révoquer un député.

Le *Recall and Initiative Act*, que les électeurs de la Colombie-Britannique peuvent invoquer pour obtenir la révocation d'un député de l'Assemblée législative, a été adopté en 1994 et est entré en vigueur en 1995.

Cette Loi a été adoptée à la suite d'un référendum tenu en même temps que l'élection générale d'octobre 1991 en Colombie-Britannique.

Le référendum comportait deux questions :

- La loi devrait-elle autoriser les électeurs à voter, entre deux élections, pour la révocation de leur député provincial?
- La loi devrait-elle autoriser les électeurs à proposer des questions que le gouvernement de la Colombie-Britannique devrait soumettre aux électeurs par voie de référendum?

Ces questions ont été posées aux électeurs à la suite d'une entente conclue entre le gouvernement social-créditiste de l'époque et le nouveau Parti Réformiste. L'entente était la suivante : les questions liées à la démocratie directe seraient soumises aux électeurs, mais le Parti Réformiste s'engagerait à ne pas présenter une liste complète de candidats à la prochaine élection, ce qui éviterait de diviser le vote de la droite.

Le gouvernement en était aux tout derniers mois de son mandat de cinq ans lorsque le Premier ministre a démissionné. Sous la direction de son successeur, le gouvernement espérait engager le Parti néo-démocrate constituant l'opposition officielle dans un « débat ouvert » au cours de la campagne électorale, afin de détourner l'attention des électeurs d'autres problèmes. Malheureusement pour le gouvernement, le chef des néo-démocrates déclarait dès le début de la campagne qu'il allait répondre « oui » aux deux questions, si bien que le débat n'a jamais eu lieu. En octobre 1991, les néo-démocrates ont formé le nouveau gouvernement.

Pour la question a, l'option « oui » a recueilli 81 % des votes valides.

Pour la question b, l'option « oui » a recueilli 83 % des votes valides.

Le 23 juin 1992, le procureur général de la Colombie-Britannique propose que le Comité permanent spécial sur la réforme parlementaire, l'éthique, le Règlement et les projets de loi d'intérêt privé soit autorisé à examiner toutes les questions et problèmes relatifs aux deux questions du référendum et à faire enquête. Le dossier lui est soumis le 25 mars 1993 et il dépose son rapport le 23 novembre 1993. La loi est présentée le 16 juin 1994.

Dispositions de la Loi

La législation sur la révocation des députés comprend les dispositions de base suivantes :

- En cas de pétition valide, le député est démis de ses fonctions et son siège à l'Assemblée législative devient vacant.
- Une demande de révocation par voie de pétition ne peut pas être présentée au cours des 18 mois qui suivent l'élection d'un député. Cette disposition permet à un député, une fois élu, de se familiariser avec les responsabilités de son poste. En outre, elle permet d'éviter le phénomène des « mauvais perdants » qui présentent immédiatement une demande de révocation afin d'inverser les résultats du scrutin.
- Les seules personnes autorisées à signer la pétition sont les électeurs inscrits dans la circonscription électorale du député au moment de l'élection et qui sont encore inscrits au moment de la signature de la pétition, bien que pas nécessairement dans la circonscription du député. Le Comité juge que la révocation doit être considérée comme une « reconsidération » par les électeurs de leur choix fait à la dernière élection.
- Plus de 40 % des électeurs admissibles qui étaient inscrits dans la circonscription du député au moment de l'élection doivent signer la pétition pour que celle-ci soit valide. (Si nous nous basons sur les chiffres actuels, le nombre requis de signatures certifiées pourrait aller d'un minimum de 5 800 à un maximum de 18 470.) Le Comité avait recommandé qu'on retienne le chiffre de 50 %, mais ce pourcentage

- est réduit au cours de l'examen du projet de loi. Ces chiffres sont jugés suffisamment élevés pour protéger l'intérêt public en ce sens que cela éviterait à un député d'être soumis à du harcèlement.
- e) Le proposant dispose de 60 jours pour recueillir le nombre requis de signatures. Il peut faire appel à l'aide de bénévoles qui sont des électeurs inscrits (n'importe où dans la province) et qui étaient déjà résidents de la province au moins six mois avant de se faire inscrire au bureau du directeur général des élections comme solliciteurs de signatures.
 - f) Une fois que la pétition a été présentée, le directeur général des élections dispose de 42 jours civils pour vérifier les signatures que porte le document. On commence par balayer les feuilles de la pétition afin de créer des images numériques. On s'assure ensuite que chaque signataire de la pétition figure sur la liste électorale permanente informatisée. Finalement, on effectue (sur un écran divisé) une comparaison visuelle entre la signature apparaissant sur la pétition et la signature apparaissant sur la demande d'inscription de l'électeur.
 - g) Si un nombre suffisant de concordances a été établi, si le rapport de financement de la pétition a été déposé à temps par le proposant et si le plafond des dépenses n'a pas été dépassé, la pétition est déclarée recevable et le député est démis de ses fonctions. [Plafond des dépenses : base de 25 000 \$ augmentée de 25 cents pour chaque électeur inscrit au-delà de 25 000; ce montant est à nouveau augmenté, lorsque la densité de la population de la circonscription est inférieure à deux électeurs inscrits au kilomètre carré, de 15 cents multiplié par le nombre de kilomètres carrés, jusqu'à un maximum de 25 % du chiffre de base.]
 - h) Si une vacance est ainsi créée, le directeur général des élections en avertit le député ainsi que le président de l'Assemblée qui émet alors un mandat pour la délivrance d'un bref d'élection partielle dans les 90 jours qui suivent.
 - i) Le député révoqué peut se porter candidat à l'élection partielle.

Mise en œuvre de la Loi

L'hiatus de 18 mois vécu par les députés prend fin le 28 novembre 1997, et le même jour deux demandes de révocation par voie de pétition sont soumises au directeur général des élections; la première vise le ministre de l'Éducation, l'honorable Paul Ramsey, et la seconde, le député du parti au gouvernement, M. Helmut Giesbrecht. Ces deux députés représentent des circonscriptions étendues, où la plus grande partie de la population stable est cependant concentrée dans une ou deux localités importantes.

Comme le gouvernement détient une majorité de trois voix, certains jugent que les deux campagnes de révocation sont des tentatives de groupes d'intérêt pour renverser le gouvernement en imposant des élections partielles que le gouvernement est censé perdre. Les deux proposants soutiennent cependant que ces campagnes sont motivées par la médiocrité des résultats obtenus par les deux députés dans leurs circonscriptions électorales respectives.

Les deux campagnes ne tardent pas à prendre un caractère acrimonieux et à être marquées par des attaques personnelles. Aux allégations de tentatives d'influence et de contrôle de l'extérieur des circonscriptions s'ajoutent des allégations de manœuvres d'intimidation à l'égard des électeurs. Dans une certaine mesure, il y a effectivement une participation de l'extérieur, et les pressions ressenties par certaines personnes qui reçoivent des lettres de chefs syndicaux sont perçues comme une tentative d'intimidation. Certains considèrent également que l'obligation légale de permettre au public d'inspecter les feuilles de pétition signées à la fin du processus de vérification est un facteur d'intimidation.

La pétition contre le député d'arrière-ban est retirée le dernier jour de la période de pétition (le 3 février 1998), lorsque le proposant déclare qu'il lui manque environ 1 500 signatures pour atteindre le chiffre requis. Plutôt que de soumettre les signatures obtenues, le proposant brûle les feuilles de pétition afin d'éviter qu'elles soient inspectées par le public.

La pétition contre le ministre de l'Éducation est soumise le 3 février 1998, date limite. Le compte des signatures effectué ligne par ligne montre que la pétition contient 8 323 signatures non certifiées, soit 585 signatures de moins que le nombre minimum de signatures certifiées requis. Le directeur général des élections rejette donc la pétition, et aucune vérification des signatures n'est effectuée.

Le proposant réclame alors un examen judiciaire des raisons pour lesquelles le seuil de 40 % a été établi. En novembre 1998, il annonce son intention de retirer la pétition, et en décembre 1998, il soumet un avis de désistement, après que le Parti néo-démocrate ait annoncé que son analyse des feuilles de pétition révèle qu'il n'y a que 6 521 signatures possiblement valides.

La législation tournée en dérision

Cinq nouvelles pétitions de révocation sont déposées entre le 12 décembre 1997 et le 27 janvier 1998. L'une d'entre elles vise le chef de l'opposition officielle, M. Gordon Campbell, et une autre, le ministre de l'Éducation. Le public considère ces pétitions comme des tentatives frivoles de tourner la législation en dérision. Voici deux exemples de raisons données pour des révocations : « nous ne pouvons tout de même pas rendre El Niño coupable de tout », et « ils réclament une révocation afin de pouvoir élire quelqu'un de moins ennuyeux ». Aucune de ces tentatives ne dépasse le stade de la présentation des pétitions.

Le septième requérant se montre plus agressif. La pétition vise une députée du parti au gouvernement, M^{me} Evelyn Gillespie, qui appartient à une circonscription semi-urbaine. Madame Gillespie fait valoir que la demande de révocation est inspirée par des motifs personnels du proposant qui est mécontent de la position prise par la députée vis-à-vis d'un litige portant sur la garde d'un enfant dans lequel le proposant est mis en cause. Ce dernier fait valoir que la demande de révocation est inspirée par le fait que la députée n'a pas été capable de transmettre efficacement les vœux de ses mandataires au gouvernement. Tenu de

recueillir plus de 17 048 signatures valides, le proposant n'organise pas de sollicitation de signatures porte-à-porte; il se contente d'espérer que les gens passeront signer la pétition aux rares bureaux établis pour cela dans la circonscription. À la fin de la période de pétition, le proposant prétend que la campagne a permis de recueillir 10 000 signatures environ, mais il refuse de les soumettre au directeur général des élections et décide de les détruire.



Photo : John Tamashy/Vision West

L'un des organisateurs de la campagne de révocation, Mark Robinson, remet des boîtes de pétitions à Cassandra McClarnon à la réception d'Élections Colombie-Britannique.

Démission d'un député

La huitième pétition est engagée après qu'un journal communautaire révèle qu'un député de l'opposition, M. Paul Reitsma, a écrit sous un nom fictif un certain nombre de lettres à l'éditeur, dans lesquelles il critique ses opposants et se présente lui-même sous un jour flatteur. Au début, M. Reitsma nie, mais lorsque d'autres éléments de preuve sont apportés, il reconnaît finalement être l'auteur de ces lettres. De tous côtés, on réclame alors sa démission, mais M. Reitsma refuse et la demande de révocation suit au bout de quelques jours.

Le proposant est tenu de recueillir plus de 17 020 signatures d'électeurs inscrits. Une campagne très bien orchestrée dans la circonscription électorale semi-urbaine, entreprise avec l'aide de plus de 190 sollicitateurs, permet de recueillir 25 470 signatures au cours des 60 jours prévus. Le député n'entreprind pas de campagne pour sa défense.

Le traitement initial des feuilles de signature permet d'établir qu'il y a 17 318 correspondances parfaites entre les noms figurant sur la pétition et ceux qui apparaissent sur les listes électorales, avant vérification des signatures. Il y a concordance possible pour 2 945 autres noms; pour les 5 207 noms restants, la concordance avec la liste électorale n'apparaît pas immédiatement.

Dès le lendemain du début du processus de vérification des signatures, et avant même que la première série de signatures soit vérifiée, le député remet sa démission. Cette démission confirmée, la révocation n'a plus de raison d'être et la vérification des signatures est donc interrompue, conformément à l'esprit de la Loi et au simple bon sens.

Bien que le député n'ait pas été officiellement révoqué en vertu de la Loi, le traitement initial des documents soumis par le proposant montre clairement que si le député n'avait pas démissionné, il aurait été révoqué.

À la fin de l'été 1998, les médias provinciaux publient les allégations d'un dénonciateur qui prétend qu'un certain nombre de contributions et de dépenses n'ont pas été déclarées dans le cadre des campagnes anti-révocation des députés à Prince George North, à Skeena et à Comox Valley. Dans le sillage des allégations ainsi publiées, une troisième pétition est lancée pour obtenir la révocation du ministre de l'Éducation, bien qu'aucune mention directe ne soit faite de ces allégations dans l'exposé des motifs de révocation présentés par le proposant. Datée du 7 octobre, cette pétition est également retirée à la date à laquelle elle devait être présentée, le 7 décembre. Encore une fois, selon les comptes rendus des médias, les signatures recueillies (7 838) étaient moins nombreuses (de plus de 1 000) que les signatures certifiées exigées (8 908) pour imposer une élection complémentaire.

Vérifications judiciaires

Le 18 septembre 1998, à la suite des allégations publiées, le juricomptable Ron Parks est embauché pour effectuer une enquête sur les rapports financiers de tous les participants au processus de révocation dans les trois circonscriptions électorales. Avant d'être rendue publique, le 18 mars 1999, une version provisoire du rapport est soumise à la GRC et un procureur spécial est désigné par la Direction de la justice criminelle du ministère du Procureur général de la Colombie-Britannique. En fin de compte, on décide de ne pas imposer de sanction administrative ou d'entreprendre de poursuites au criminel.

Bien que l'enquête révèle que des particuliers et des organisations autres que les participants autorisés ont participé aux activités de révocation, M. Parks et le procureur spécial déclarent que certaines parties du *Recall and Initiative Act* sont difficiles à interpréter ou se prêtent à de fausses interprétations. La plupart des erreurs relevées dans les rapports de financement étaient mineures; cependant, on exige d'un certain nombre de participants autorisés qu'ils présentent des rapports financiers supplémentaires afin d'assurer une pleine divulgation des contributions et des dépenses.

Le vérificateur et le procureur spécial précisent également que le caractère particulier de la loi et le fait qu'elle n'a pas été mise à l'épreuve ont pu contribuer aux erreurs et aux malentendus. Le Bureau du directeur général des élections de la Colombie-Britannique prend donc des mesures pour assurer une meilleure compréhension et observation de la Loi. Il devra en outre soumettre à l'Assemblée législative un rapport sur le processus de révocation.

Le soutien de la collectivité est indispensable

Il semble que la leçon que l'on peut tirer de ces tentatives de révocation est que ce type de campagne ne peut réussir que si elle bénéficie d'un fort soutien de la collectivité. Ce ne saurait être une opération strictement politique, lancée par une faction qui veut faire perdre son siège à un député d'une autre faction; le processus de révocation exige un appui étendu, par-delà les tendances politiques. 🗳️

AGNES MACPHAIL :

la première femme élue à la Chambre des communes du Canada

WAYNE BROWN, RÉDACTEUR, PERSPECTIVES ÉLECTORALES, ÉLECTIONS CANADA

« Ne comptez jamais entièrement sur un autre être humain, même s'il vous est cher. C'est en solitaire qu'il faut faire face aux plus grandes épreuves de la vie. »

– Agnes Macphail

À l'élection générale fédérale de 1921, 53 ans après la Confédération, Agnes Macphail entre dans l'histoire en devenant la première femme élue à la Chambre des communes du Canada. Pour la première fois, toutes les Canadiennes (âgées d'au moins 21 ans) pouvaient voter et se porter candidates. Malgré que le mouvement des suffragettes ait ouvert la porte à M^{me} Macphail, c'est grâce à sa propre détermination et aux électeurs de la circonscription rurale de Grey South East, en Ontario, qu'elle entre à la Chambre des communes. Elle sera élue au Parlement à quatre reprises et servira pendant plus de 18 ans. Plus tard, elle sera l'une des deux premières femmes élues à l'Assemblée législative de l'Ontario.

M^{me} Macphail ne provenait pas d'une famille riche ni de grande influence. Elle était la fille d'un agriculteur et d'une institutrice d'école de campagne. Elle n'a pas été candidate de l'un des principaux partis politiques traditionnels. Elle ne s'est jamais fait élire en adoptant la plateforme du leader populaire d'un parti national. M^{me} Macphail a d'abord cherché à représenter les intérêts des

agriculteurs de sa région et à obtenir l'égalité pour les femmes. Plus tard, elle s'est également portée à la défense des droits des mineurs et des prisonniers et elle a joué un rôle dans les négociations politiques qui ont mené à l'adoption, en 1926, du régime de pensions de vieillesse au Canada.

Agnes Campbell Macphail, de descendance écossaise, est née le 24 mars 1890 dans une maison en bois rond de trois chambres à coucher, dans la municipalité de Proton, dans le canton Grey, au cœur même de l'Ontario rural protestant. Elle était l'aînée de trois filles. À l'âge de 14 ans, il semblait que ses études soient terminées bien qu'elle fut une élève brillante et qu'elle ait beaucoup voulu être enseignante. Ses parents estimaient qu'ils n'avaient pas les moyens de payer la scolarité et la pension pour qu'elle fréquente l'école secondaire d'Owen Sound, et ils avaient besoin d'elle sur la ferme familiale.

Dans son livre, intitulé *Agnes Macphail and the Politics of Equality*, Terry Crowley écrit que « l'adolescente broyait constamment du noir au sujet du sort cruel qu'elle subissait du fait d'être née femme... Même pendant sa

jeunesse, Agnes n'acceptait pas que le cycle de vie des femmes soit gouverné par l'enfement. N'était-il pas possible, songeait-elle, que les femmes vivent leur propre vie en tant que personne complète en plus d'avoir des enfants au lieu de jouer leur rôle maternel? »

Il lui a fallu deux ans, mais Agnes est finalement parvenue à convaincre sa famille de la laisser faire des études secondaires et elle a compensé pour les années perdues en terminant ses études deux fois plus rapidement que la normale. Elle est devenue capitaine de l'équipe de basket-ball des filles et elle a animé les débats de la Société littéraire. La biographie intitulée *Ask No Quarter* la décrit comme « une fille plutôt grande et mince à cette époque, avec des yeux colorés et brillants et, comme toujours, très séduisante pour les garçons ». Par contre, les filles de la ville se moquaient des robes de pays fades que portait Agnes et, pour la première fois, elle s'est sentie différente et seule.

Agnes a fréquenté l'école normale de Stratford, puis a enseigné dans plusieurs écoles rurales à classe unique. Elle a fait entrer en classe les livres d'une autre personne native de

Photo : Comstock Photofile/Yousif Karsh



Dévoilement du buste commémoratif d'Agnes Macphail dans l'édifice du Parlement, en mars 1955. De gauche à droite : Margaret Aiken, député; Charlotte Whitton, mairesse d'Ottawa; Cairine Wilson, première femme nommée au Sénat du Canada et Ellen Fairclough, première femme ministre au Canada. Le buste commémoratif est situé dans l'antichambre de la Chambre des communes.

Grey County, Nellie McClung, afin que les élèves puissent se familiariser avec sa campagne en faveur des droits de la femme. (Pour de plus amples renseignements sur M^{me} McClung, voir l'édition de juin 1999 de *Perspectives électorales*.) M^{me} Macphail a notamment enseigné dans une école de Kinloss, en Ontario, et c'est là qu'elle a découvert la politique. Elle vivait chez les propriétaires d'un magasin où libéraux et conservateurs locaux venaient débattre des grandes questions de l'époque, soit le commerce et les droits tarifaires. L'enjeu de l'élection de 1911 était la question de la réciprocité avec les États-Unis. Les Canadiens étaient vivement divisés sur cette question. Quand les conservateurs de M. Borden ont remplacé les libéraux de M. Laurier, les agriculteurs ont eu l'impression que tous leurs espoirs d'obtenir des tarifs douaniers plus bas et des marchés plus ouverts pour leurs produits venaient de s'écrouler. Le résultat de cette élection a profondément marqué M^{me} Macphail, qui est devenue de plus en plus convaincue que les agriculteurs ne pouvaient plus se fier aux partis existants et qu'ils devaient agir d'eux-mêmes au plan politique.

Son intérêt marqué pour la politique agricole l'a amenée à devenir organisatrice pour le *United Farmers of Ontario* (UFO). Elle s'est faite la championne de la cause des agriculteurs dès

ses premiers discours. « Il n'y a qu'une chose qui freinera le mouvement (des agriculteurs quittant leurs fermes) et elle se résume en un seul mot. Ce mot, c'est l'ARGENT. Les agriculteurs travaillent 12 heures par jour pour nourrir des gens qui n'en travaillent que huit, et il se trouve des personnes pour dire qu'il s'agit d'un partage équitable. Les agriculteurs occupent aujourd'hui la même situation économique que l'Indien qui devait, il y a des années de cela, vendre ses fourrures au poste de traite de la Baie d'Hudson. C'est le commerçant et non le producteur qui fixe les prix, tant à l'achat qu'à la vente. » On rapporte que ses parents étaient horrifiés de son nouveau rôle public, mais cela n'a pas empêché Agnes Macphail d'aller de l'avant.

C'est d'abord un journal local qui suggéré que M^{me} Macphail serait la meilleure représentante de la circonscription Grey South East lors de l'élection fédérale suivante. Par contre, le *Durham Review* rapportait également que « l'idée qu'une femme siège à la Chambre des communes est si nouvelle que la réaction première de ses supporters les plus ardents a été de rire ». Le 26 septembre 1921, un congrès d'agriculteurs et de travailleurs s'est tenu à l'hôtel de ville de Durham pour choisir le candidat du parti UFO pour la circonscription de Grey South East. Sur les deux douzaines de

candidats, Agnes Macphail était la seule femme, et il n'y avait qu'une seule femme parmi tous les délégués de la circonscription aptes à voter. M^{me} Macphail, qui était bien meilleure oratrice que la plupart de ses concurrents, l'a emporté au septième tour de scrutin. Quand elle a appelé son père pour lui faire part de sa victoire, celui-ci s'est contenté de dire « Je suis désolé ». Le lendemain matin, plusieurs personnes sont revenues sur leur décision et l'exécutif de la circonscription a fini par demander à M^{me} Macphail de renoncer à sa candidature, afin que l'on puisse désigner un homme à sa place. Comme toujours, elle a tenu tête à ces gens et a refusé de se désister.

À l'élection générale fédérale de 1921, on comptait 235 circonscriptions au Canada. Il n'y avait que quatre femmes à briguer les suffrages et aucune ne représentait les grands partis libéral ou conservateur. Pour sa campagne, M^{me} Macphail disposait en tout et pour tout d'environ 600 \$ provenant surtout de dons d'un dollar. Elle n'a fait aucun plaidoyer particulier pour obtenir le vote des femmes. Ses discours à l'emporte-pièce, qui attiraient de larges foules, décrivaient surtout la situation difficile des agriculteurs et des autres travailleurs. Entre-temps, du haut de leur chaire, certains prêcheurs protestants locaux s'en prenaient à l'Église de Jésus-Christ des saints des derniers jours, à laquelle appartenait M^{me} Macphail. À l'époque, il était entendu que la plupart des femmes de la circonscription ne voteraient pas pour M^{me} Macphail. Par contre, les hommes ont dû le faire en grand nombre parce qu'elle a remporté la plus forte majorité des voix dans l'histoire de la circonscription (près de 2 600 votes de majorité). Les trois autres candidates dans d'autres circonscriptions ont été défaites.

Au moment de son élection au Parlement, M^{me} Macphail avait 31 ans et elle était plus jeune que la plupart des députés. Elle ne s'était jamais rendue à Ottawa auparavant, et après avoir vu les immeubles du Parlement, elle a dit « c'était tout ce que j'imaginai et même davantage. Mon dévouement envers le Canada était si grand, et j'étais si tendue à l'époque, que les larmes me sont montées aux yeux. » Le 8 mars 1922, à l'ouverture de la

première session du 14^e Parlement du Canada, M^{me} Macphail a pris place à la Chambre des communes parmi 234 députés, tous des hommes. Afin de reconnaître le précédent que représentait M^{me} Macphail, le président de la Chambre s'est adressé ainsi à l'Assemblée, « Madame, collègues députés de la Chambre des communes... ».

L'élection de 1921 a également marqué l'histoire d'une autre façon. Pour la première fois, les libéraux et les conservateurs n'étaient plus les seuls à détenir tous les sièges en Chambre. On comptait alors 64 progressistes, presque tous des agriculteurs de l'Ontario et de l'Ouest. M^{me} Macphail prenait place parmi eux à la Chambre des communes. Les progressistes se considéraient non comme un parti politique mais plutôt comme un groupe d'indépendants participant à une révolution

contre les deux vieux partis, qui, soutenaient-ils, étaient dominés par les intérêts du milieu des affaires et des riches. Ces nouveaux venus à Ottawa favorisaient un gouvernement de groupe où le législateur pouvait adopter des lois grâce à la coopération de tous sans avoir à s'en tenir à des lignes de conduite partisans. Bien qu'ils aient élu le deuxième bloc de députés en importance à la Chambre, les progressistes ont refusé le rôle d'Opposition officielle.

M^{me} Macphail était assise dans la première rangée, mais vers le fond de la salle, du côté de l'Opposition. Le premier jour de sa présence aux Communes, son bureau était orné de roses rouges. De fait, il s'agissait d'une farce puisque quelqu'un qui avait parié qu'elle ne pourrait l'emporter dans sa circonscription s'acquittait simplement de sa dette. Durant les premiers mois, les journaux lui ont accordé une attention excessive, la ridiculisant souvent

pour la façon dont elle s'habillait et pour son apparence générale. Elle n'a pas du tout apprécié le fait que les ministres du Cabinet s'adressent à elle comme étant la première « femme » député. Elle voulait qu'on dise le « député de Grey South East », comme on faisait pour les hommes. Toujours sous le regard des curieux, elle a cherché des façons de s'évader. Par exemple, plutôt que d'aller à la salle à manger du Parlement, elle a commencé à prendre ses repas ailleurs.

Selon la biographie *Ask No Quarter*, M^{me} Macphail a admis qu'elle était profondément malheureuse d'être sujette aux « indications subtiles et omniprésentes à l'effet que les hommes croyaient qu'elle devrait rester chez elle, à la maison. Elle y a réagi de façon bien caractéristique. Elle ressentait cette attitude avec beaucoup de ressentiment et elle s'est défendue. Son

langage s'est acéré et elle s'est comportée avec plus de rudesse que de grâce ». Dans son livre intitulé *Agnes Macphail: Reformer*, Doris Pennington cite ainsi Agnes « Après ma première élection, tout ce que je disais était mauvais; tout ce que je portais était incorrect, tout ce que je faisais était insensé; ce ne sont pas des bouquets que l'on me lançait parce que j'étais la seule à la Chambre, ce sont plutôt des briques qui m'étaient destinées ».

Plus tard, M^{me} Macphail s'est familiarisée avec la procédure du Parlement et les autres députés se sont habitués à elle. Elle a établi des liens d'amitié profonds et durables, y compris avec certains députés d'autres allégeances politiques.

Pendant les 14 premières années de sa présence au Parlement, M^{me} Macphail a été la seule voix féminine. On a souvent dit que le premier ministre Mackenzie King lui avait offert un poste au Cabinet si elle-même ou les

progressistes acceptaient de se joindre au Parti libéral. Mais elle a préféré son indépendance pour éviter d'avoir à suivre la position officielle du parti au pouvoir.

Qu'a-t-elle fait en près de deux décennies sur les bancs de l'opposition? M^{me} Macphail a constamment défié l'hypothèse dominante de l'époque voulant que les femmes soient confinées au rôle de femme et de mère. Elle a milité en faveur de l'égalité des sexes et elle croyait que la meilleure façon d'y parvenir était d'adopter des réformes sociales et économiques. Elle s'est battue pour l'adoption de l'approche « à travail égal, salaire égal », et elle s'est opposée aux lois sur le salaire minimum pour les femmes. En règle générale, elle s'opposait à tout ce qui, selon elle, représentait un traitement spécial pour les femmes.

Lors de sa première grande intervention aux Communes, M^{me} Macphail s'est opposée à un amendement à la *Loi des élections fédérales* qui visait à accorder le droit de vote aux étrangères mariées à des citoyens canadiens. Selon elle, cela équivalait à traiter les femmes comme une extension de leur mari. « Je crois qu'aujourd'hui les femmes veulent l'égalité absolue avec les hommes », a déclaré M^{me} Macphail aux Communes.

Les années de dépression ont été marquées de plusieurs tentatives pour ramener les femmes à la maison, afin qu'elles laissent leur travail et leur salaire aux hommes. Certains voyaient là un remède au chômage. M^{me} Macphail s'est vivement opposée à cela en déclarant que « la place d'une femme dans le monde du travail moderne ne peut être considérée uniquement en termes économiques, mais aussi du point de vue de son équilibre mental, un besoin vital et fondamental de toute personne ».

M^{me} Macphail est devenue populaire grâce à ses talents oratoires. Elle a commencé à parcourir les universités et elle s'est rendue à Montréal pour assister à la bataille pour le suffrage provincial au Québec. En outre, elle visitait souvent les villes américaines pour y faire des exposés sur les femmes en politique, la réforme de la monnaie et les relations entre le Canada et les États-Unis. Elle a ainsi



Durant les premiers mois, les journaux lui ont accordé une attention excessive, la ridiculisant souvent pour la façon dont elle s'habillait et pour son apparence générale.

encouragé d'autres femmes à suivre son exemple dans la vie publique.

À l'élection de 1925, les conservateurs ont remporté plus de sièges que les libéraux, mais aucun des deux partis n'en avait suffisamment pour former un gouvernement majoritaire. Mackenzie King a alors cherché à obtenir l'appui des progressistes (qui ne comptaient plus que 24 sièges). Les progressistes souhaitaient ardemment l'adoption d'une législation créant un régime de pension de vieillesse. M. King a accepté, et M^{me} Macphail a pu ainsi participer régulièrement aux travaux d'un comité du gouvernement chargé d'élaborer la *Loi sur la pension de vieillesse*, la première grande loi d'aide sociale au Canada. En vertu de cette Loi, les Canadiens de plus de 70 ans qui étaient dans le besoin recevaient 20 \$ par mois.

M^{me} Macphail a beaucoup travaillé au fil des ans pour aider à établir de nombreuses coopératives agricoles. Elle a investi de l'argent dans plusieurs de ces coopératives et fait partie de leur conseil d'administration. Elle estimait que les coopératives étaient un moyen pratique pour les Canadiens vivant en milieu rural d'arracher le pouvoir économique aux intérêts des grandes entreprises dans les villes. Au début des années 30, au moment où la crise de 1929 s'aggravait, M^{me} Macphail a aidé à fonder la Fédération du Commonwealth coopératif (CCF), une coalition de groupes d'agriculteurs et de travailleurs devenue plus tard le Nouveau Parti Démocratique. Elle considérait ce mouvement comme un nouveau départ pour tous ces gens, mais elle a toujours considéré que les points de vue idéologiques des militants et des éléments de gauche de la coalition étaient irréalistes. Plus tard, au moment de la création de la Fédération canadienne de l'agriculture, elle soutenait que plus d'un million d'agriculteurs avaient besoin d'une telle organisation pour s'assurer de l'adoption de lois favorables.



Le comté de Grey, en Ontario, a donné au Canada les deux pionnières féministes qui ont connu le plus de succès. Nellie McClung, qui allait devenir chef de file dans la campagne pour les droits des femmes à son époque, est née près d'Owen Sound, en 1873. Dix-sept ans plus tard, dans le canton de Proton, situé tout près, naissait Agnes Macphail. M^{me} Macphail lisait les livres de M^{me} McClung à ses élèves. Toutes deux ont été élues pour la première fois en 1921 : Nellie à l'Assemblée législative de l'Alberta et Agnes à la Chambre des communes. Les deux sont devenues de bonnes amies et se voyaient fréquemment à Ottawa.

On pourrait penser que la représentante des agriculteurs du comté de Grey, en Ontario, s'intéresserait fort peu aux mineurs des mines de charbon du Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse. Tel n'est pas le cas. M^{me} Macphail avait entendu parler des coupures salariales qui étaient à l'origine des grèves et d'actes de violence entre mineurs et policiers, auxquels étaient parfois mêlés des femmes et des enfants. Elle s'est rendue personnellement à Glace Bay pour faire enquête et a constaté avec horreur les conditions de pauvreté et d'insalubrité dans lesquelles les mineurs et les familles vivaient. M^{me} Macphail est revenue à la Chambre des communes pour demander avec vigueur au gouvernement de prendre des mesures et s'élever contre ce qu'elle percevait comme un « traitement de faveur du gouvernement à l'endroit de l'industrie et une attitude de négligence à l'endroit de l'humanité ».

Au cours de son second mandat au Parlement, M^{me} Macphail s'est élevée constamment contre les conditions de vie des détenus dans les pénitenciers. Il était courant

pour les prisonniers d'être attachés, battus et mis en isolement cellulaire. Habituellement, les résultats d'enquêtes externes qui favorisaient des réformes étaient mis de côté. Il y avait fort peu de sympathie publique pour ces préoccupations et certains députés l'ont vilipendée pour ses appels à l'action. Mais M^{me} Macphail a continué de soutenir que le système carcéral était un échec parce qu'il n'offrait aucune possibilité aux détenus de se réformer et de mener une existence productive après leur libération.

Lorsqu'elle s'est rendue au pénitencier de Kingston pour constater d'elle-même les conditions de détention, on lui a dit à la barrière qu'aucune femme n'était admise à l'intérieur des murs. « Je ne suis pas une femme, je suis député », a protesté M^{me} Macphail,

qui est ainsi devenue la première femme à visiter la tristement célèbre installation. Finalement, la Chambre des communes a adopté sa motion en vue de créer un programme de travail qui ferait en sorte que les prisonniers seraient occupés à des fins utiles et compenseraient ainsi les coûts de leur emprisonnement. M^{me} Macphail a également aidé à former la Société Elizabeth Fry chargée de réhabiliter les prisonnières.

En 1936, après plus d'une douzaine d'émeutes à l'intérieur des murs de plusieurs pénitenciers, la persistance de M^{me} Macphail a finalement donné des résultats avec la création d'une Commission royale sur les pénitenciers. Cette commission a recommandé une réorganisation complète qui, même aujourd'hui, continue d'avoir des retombées pour les détenus.

M^{me} Macphail a été un ardent défenseur de la Société des nations et du désarmement international. En 1929, elle était de la délégation canadienne à la 10^e Assemblée de la Société à Genève. Aussi, elle a été la première femme à participer aux travaux du Comité du

désarmement. En tant qu'activiste de la paix, elle a vécu les moments les plus difficiles de sa carrière quand elle a décidé de voter en faveur de la déclaration de guerre du Canada, en septembre 1939. Elle se disait qu'il aurait été pire de ne pas s'opposer à Hitler.

M^{me} Macphail a conservé son siège au Parlement jusqu'à l'élection de mars 1940. Cette fois-là, il semble que tout se soit ligué contre elle. Le Canada étant en guerre, on avait demandé aux Canadiens de s'unir et d'appuyer le gouvernement de Mackenzie King. Pendant la campagne électorale, libéraux et conservateurs se sont servis de plusieurs déclarations de M^{me} Macphail contre la guerre pour miner sa crédibilité. De plus, elle faisait face à un adversaire libéral de taille. En outre, elle avait pris ses distances par rapport à certains membres de l'exécutif de sa circonscription. Le jour du scrutin, qui survenait après plusieurs grosses chutes de neige, les routes de campagne étaient bloquées par des bancs de neige considérables. Le vote agricole a connu une diminution marquée et les libéraux ont remporté une majorité écrasante. Dans sa circonscription de Grey-Bruce, Agnes a fini en troisième place.

Bien qu'il y ait eu plusieurs raisons à sa défaite, M^{me} Macphail semble avoir considéré qu'il s'agissait d'un rejet personnel de la part des électeurs. Sans revenu, elle ressentait l'insécurité financière, une crainte qui semble l'avoir habitée jusqu'à la fin de ses jours. Candidate du United Reform Party lors d'une élection partielle à Saskatoon, elle a été défaite. Puis, elle a espéré obtenir un emploi au sein de la fonction publique fédérale ou de l'une des coopératives agricoles qu'elle avait déjà aidé à mettre sur pied, mais rien ne lui a été offert. Finalement, au bout d'un an, elle a commencé à rédiger une chronique agricole pour le *Globe and Mail*, ce qui lui a permis de demeurer dans le domaine public. Plus tard, elle a été candidate du parti CCF dans la circonscription provinciale de York-Est. En 1943, elle et une autre femme ont été les premières élues à l'Assemblée législative de l'Ontario. M^{me} Macphail a connu la défaite en 1945 avant d'être réélue en 1948 avec le plus grand nombre de voix de tous les candidats provinciaux dans l'histoire de

l'Ontario. En 1951, elle a livré sa dernière campagne politique, subissant la défaite de même que la plupart des candidats du CCF à l'élection provinciale. Sur une période de trois décennies, M^{me} Macphail a remporté sept élections et en a perdu quatre.

M^{me} Macphail ne s'est jamais mariée. Au cours de sa jeunesse, elle a été fiancée mais la relation n'a pas duré. Plus tard, un collègue député au Parlement, M. Preston Elliott, l'a courtisée mais elle a refusé sa demande en mariage. M. Robert Gardiner est un autre parlementaire qui, dit-on, aurait été amoureux de M^{me} MacPhail. Celui-ci est devenu plus tard président de United Farmers of Alberta. Elle a sérieusement envisagé de l'épouser mais y a renoncé.

Elle chérissait son indépendance et sa vie politique et ne voulait rien qui puisse entrer en conflit avec ces éléments. Les journaux écrivaient souvent qu'elle était toujours célibataire et la décrivaient comme une maîtresse d'école rigoureuse et sans cœur. Elle détestait cette image et pour prouver qu'elle était fautive, elle a donné certaines de ses lettres d'amour aux Archives nationales.

Après avoir perdu son siège à l'Assemblée législative de l'Ontario, une campagne s'est amorcée pour convaincre le premier ministre Louis St-Laurent de la nommer au Sénat, bien qu'elle ait méprisé cet organisme de gens non élus et qu'elle ait dit qu'il faudrait l'abolir. Des amis estimaient qu'elle méritait la sécurité personnelle d'un siège au Sénat. Les organisations de femmes, les journaux et une majorité de Canadiens (selon un sondage de 1952) appuyaient l'idée. Le Premier ministre a d'abord hésité, puis a finalement décidé d'annoncer sa nomination au printemps de 1954. Si tel est le cas, c'était trop tard parce que M^{me} Macphail, victime d'un arrêt cardiaque le 11 février 1954, s'est éteinte deux jours plus tard à l'hôpital Wellesley, à Toronto, à l'âge de 63 ans. Elle repose aux côtés de ses parents dans un cimetière de Priceville, en Ontario, dans le comté de Grey.

Dans son ouvrage intitulé *Agnes Macphail: Reformer*, Doris Pennington décrit ainsi M^{me} Macphail et ses nombreuses contributions. « Elle s'est présentée avec l'idéalisme de

la jeunesse, de solides opinions et un désir farouche d'indépendance, déterminée à répéter au Parlement qu'il fallait un partage équitable pour les agriculteurs et les femmes en particulier. Seule, elle a fait face aux moqueries des députés et elle a appris à donner un peu mieux que ce qu'elle obtenait. Elle a défendu la paix à une époque où la guerre était glorifiée. Elle a combattu pour les réformes – économique, sociale, pénitentiaire et parlementaire. Elle s'est méritée la récompense de la plupart des réformateurs : les injures. Néanmoins, après son décès, on a largement reconnu qu'il y avait eu fort peu de bonnes lois sociales au cours des trente dernières années auxquelles elle n'ait pas été associée. »

Les réalisations d'Agnes Macphail ont inspiré plusieurs femmes canadiennes à suivre son exemple. Bien qu'elles soient toujours minoritaires dans le domaine politique et au Parlement, il y avait plus de 400 candidates lors de chacune des deux plus récentes élections générales. En 1993, 53 femmes ont été élues. À l'élection de 1996, les femmes ont remporté 62 des 301 sièges au Parlement. 🗳️

NOTE DU RÉDACTEUR

Le nom de famille d'Agnes s'écrivait MacPhail. Vers 1925, après son élection au Parlement, elle a toutefois commencé à l'écrire avec un « p » minuscule, parce qu'elle estimait qu'il était plus facile de l'épeler ainsi. Sur la pierre tombale de la famille, à Priceville, il est écrit sans le « a ».

REMERCIEMENTS

Canada's First Woman MP (version abrégée de *The Lady from Grey County*), Office national du film, 1986. [Vidéo. Code titre : 106B 0177149.]

Guide parlementaire canadien, Ottawa.

CROWLEY, Terry. *Agnes Macphail and the Politics of Equality*, Toronto, James Lorimer & Company, 1990.

CROWLEY, Terry. « Agnes Macphail and Canadian Working Women », *Labour/Le Travail* 28, 1991, p. 129-148.

PENNINGTON, Doris. *Agnes Macphail: Reformer, Canada's First Female M.P.*, Toronto, Simon & Pierre, 1989.

RUSSELL, William. « Agnes Campbell Macphail (1890–1954) », *Divers documents de recherche*, Direction des parcs et lieux historiques nationaux, Parcs Canada, ministère des Affaires indiennes et du Nord, 1977.

STEWART, Margaret et Doris FRENCH. *Ask No Quarter, The Story of Agnes Macphail*, Toronto, Longmans, Green and Company, 1959.

En bref

RÉFORME ÉLECTORALE

Le 14 octobre 1999, l'honorable Don Boudria, ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes, déposait le projet de loi C-2, *Loi concernant l'élection des députés à la Chambre des communes, modifiant certaines lois et abrogeant certaines autres lois*¹.

Ce projet de loi tient lieu de réponse du gouvernement au 35^e rapport du Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre, qui avait entrepris un examen en profondeur de la législation électorale. Le Comité, qui a commencé sa revue le 20 novembre 1997, a étudié divers rapports, soit ceux de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis de 1991, du Comité spécial de la Chambre sur la réforme électorale en 1993, et du directeur général des élections de 1996 et de 1997. Le Comité a déposé son rapport le 11 juin 1998.

Le projet de loi C-2 apporte plusieurs modifications. Parmi celles-ci, on peut noter une structure plus claire et un langage modernisé du texte de loi. Ce projet de loi intègre ainsi des dispositions en matière de contestation d'élection, lesquelles se retrouvaient auparavant dans un texte de loi datant du début du siècle, la *Loi sur les élections fédérales contestées*. De plus, la *Loi sur la privation du droit de vote* et la *Loi relative aux enquêtes sur les manœuvres frauduleuses*, liées à la privation du droit de vote, jugées désuètes, sont abrogées.

Le projet de loi C-2 propose également une révision des dispositions sur le financement électoral des partis politiques et des candidats. Il intègre de nouvelles dispositions relatives à la publicité électorale et aux sondages électoraux afin de tenir compte des récentes décisions judiciaires en la matière. Finalement, on note que le projet de loi crée un régime réglementant les dépenses de publicité électorale des tiers-intervenants.

Le projet de loi C-2 a été référé, après la première lecture, au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

¹ A été déposé une première fois sous le numéro C-83 lors de la première session de la 36^e législature.



Photo : Jean Bégin

REGISTRE NATIONAL DES ÉLECTEURS

CRÉATION DU COMITÉ CONSULTATIF DU REGISTRE NATIONAL DES ÉLECTEURS

En créant le Comité consultatif du Registre national des électeurs, durant l'été de 1999, le directeur général des élections a instauré un forum permettant de discuter des pratiques exemplaires en matière d'utilisation et de gestion des bases de données. Ce Comité, composé d'intervenants canadiens provinciaux, territoriaux et municipaux, s'est réuni pour la première fois le 8 septembre 1999 à Élections Canada, à Ottawa.

Depuis la mise en œuvre du Registre national des électeurs en 1997, plus de 20 ententes ont été conclues avec des registraires des véhicules automobiles et de l'état civil ainsi que des organismes électoraux provinciaux qui ont une liste électorale permanente en vue d'obtenir des données pour actualiser le registre. En échange, des données électorales fédérales ont été transmises à une soixantaine d'organismes électoraux, qui s'en servent pour produire leur liste électorale.

Élections Canada reconnaît l'importance d'entretenir des consultations continues avec les fournisseurs de données et les autres organismes électoraux pour discuter des défis posés par la tenue de bases de données électorales et l'utilisation des listes électorales qui en sont dérivées lors d'une élection.

Mandat du Comité consultatif

- Mieux comprendre les activités des partenaires et des fournisseurs, et discuter des pratiques exemplaires en gestion des données, en espérant qu'il en résulte des projets conjoints servant à améliorer les données utilisées.
- Proposer de nouvelles initiatives en matière de gestion des données en vue de faciliter la mise à jour des bases de données et des adresses des clients ainsi que d'éliminer les cas de doublement du travail.
- Discuter des questions liées à la vie privée et à la sécurité en vue de protéger les renseignements personnels, comme l'exige la législation fédérale, provinciale et territoriale.

Membres et activités

Les membres du Comité proviennent d'organisations nationales représentant les fournisseurs – le Conseil canadien des administrateurs en transport motorisé (registraires des véhicules automobiles) et le Conseil de la statistique de l'état civil du Canada (registraires de l'état civil) – et les utilisateurs, y compris des représentants d'organismes électoraux provinciaux et territoriaux et de la Fédération canadienne des municipalités.

Le 18 octobre 1999, à la Plaza olympique de Calgary, son Excellence Adrienne Clarkson, Gouverneur général du Canada, et son Excellence John Ralston Saul, ont inauguré un monument à l'effigie des « Famous Five » pour souligner le 70^e anniversaire de l'affaire « personnes ». Shawnee Price, une élève âgée de 12 ans, a eu l'honneur d'être la première à s'asseoir sur la chaise aux côtés de la statue de la chef des « Famous Five », Mme Emily Murphy. (Pour en savoir davantage sur les Famous Five, voir le numéro de *Perspectives électorales* de juin 1999.)

Lors de la première rencontre, les membres du Comité ont présenté leur organisation, en précisant quel rôle elle jouait dans la gestion de bases de données de clients. Ils ont discuté du mandat du Comité et ont proposé des thèmes et des questions à aborder aux prochaines rencontres. Ils ont aussi assisté à un exposé et participé à une discussion sur la politique en matière d'initiatives de partage proposées par Élections Canada. Celle-ci découle des expériences vécues jusqu'à présent et donne suite à l'approche préconisée par Élections Canada en matière de portée, d'élaboration de politiques, de définitions de travail, d'opérations, de responsabilisation et de pratiques financières dans l'échange de produits et de services avec d'autres organismes électoraux.

Le Comité consultatif se réunira deux fois par année. Sa prochaine réunion devrait avoir lieu au printemps de l'an 2000. Entre les rencontres officielles, l'unité des affaires intergouvernementales d'Élections Canada appuiera les travaux du Comité.

DISTRIBUTION DE LA LISTE ÉLECTORALE ANNUELLE AUX DÉPUTÉS ET AUX PARTIS POLITIQUES ENREGISTRÉS

Le 15 octobre 1999, conformément à l'article 71.013 de la *Loi électorale du Canada*, la liste électorale annuelle de 1999 produite à partir du Registre national des électeurs a été envoyée aux députés et aux partis politiques enregistrés. Les noms et adresses des électeurs sur cette liste reflétaient les mises à jour effectuées à l'aide des sources de données fédérales, provinciales et territoriales ainsi que des demandes d'inscription, de modification et de radiation présentées par les électeurs. L'information tenait également compte des plus récentes listes d'électeurs dans les Forces armées canadiennes, de citoyens canadiens résidant temporairement à l'étranger et d'électeurs incarcérés mises à la disposition d'Élections Canada. Ces renseignements ne peuvent être utilisés qu'à des fins électorales.

HAUSSE DU TAUX DE CONSENTEMENT DU CÔTÉ DE REVENU CANADA

Le taux de déclarants ayant consenti, sur leur déclaration de revenus de 1998, à ce que leurs nom, adresse et date de naissance soient transmis à Élections Canada aux fins de la mise à jour du Registre national des électeurs s'est accru pour atteindre 83 %. Ce taux se chiffrait à un peu moins de 80 % pour l'exercice financier de 1997, la première année de l'initiative conjointe entre Élections Canada et Revenu Canada.

ÉLECTION NATIONALE SUR LES DROITS DES JEUNES

Cet automne, des milliers d'élèves canadiens ont vécu une expérience sans précédent : ils ont découvert leurs droits ainsi que le processus de vote en participant à la première Élection nationale sur les droits des jeunes. UNICEF Canada et Élections Canada ont invité toutes les écoles primaires et secondaires du pays à s'inscrire à l'élection au moyen d'Internet. Les jeunes de moins de 18 ans ont ensuite pu voter dans leur école durant la troisième semaine de novembre. L'élection soulignait le 10^e anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies.

Dix droits tirés de la Convention relative aux droits de l'enfant des Nations Unies figuraient sur le bulletin de vote, en ordre alphabétique, à titre de « candidats ». Les élèves devaient voter pour le droit qui avait le plus d'importance à leurs yeux en tant qu'individu, que membre d'une famille et que membre d'une communauté. Les « candidats » étaient le droit à l'éducation, à la

famille, à de la nourriture et à un abri, à la santé, à un nom et à une nationalité, à la non-discrimination, à sa propre culture, à la protection contre les abus, au repos et au jeu ainsi qu'à la libre expression de ses opinions.

En parrainant cette élection, UNICEF Canada visait à mieux faire comprendre les droits des jeunes, à susciter un engagement envers ces droits et à offrir aux jeunes Canadiens la possibilité d'exprimer leurs opinions à ce sujet. La Loi confère à Élections Canada le mandat d'offrir des programmes d'information et d'éducation du public. L'organisme cherchait donc à mieux faire connaître le processus électoral chez les jeunes en vue de les préparer à voter à des élections officielles lorsqu'ils atteindront l'âge de voter. « Cet événement historique leur procurera une expérience concrète du processus démocratique et des responsabilités qui l'accompagnent », a dit le directeur général des élections, M. Jean-Pierre Kingsley.

Le site Web, comportant de la documentation et un guide de l'enseignant, a été créé aux fins de l'élection. De plus, toutes les écoles inscrites ont reçu une trousse d'élection contenant une urne, des bulletins de vote et un isoloir.

Les résultats du vote ont été soumis à Élections Canada, à Ottawa, qui s'est chargé du dépouillement. Pour prendre connaissance des préférences des élèves, vous pouvez consulter le site Web de l'élection (www.exprime-toi.com).



LA GÉOLOCALISATION : L'AJOUT DES NOUVELLES ADRESSES DES ÉLECTEURS SUR LES CARTES

Élections Canada et Statistique Canada ont conçu un réseau routier numérique national, appelé Base nationale de données géographiques (BNDG), aux fins des élections et des recensements. Grâce à cette base de données, Élections Canada pourra déterminer la circonscription et la section de vote d'un électeur à l'aide de son adresse. De plus, la nouvelle base de données facilitera le partage des données du Registre national des électeurs avec les organismes électoraux du Canada qui utilisent des délimitations différentes de celles d'Élections Canada. Ces organismes pourront obtenir les données sur les électeurs du registre en fonction de leurs propres circonscriptions, en superposant leurs limites sur le réseau routier. En remplaçant le recensement par les données du Registre national des électeurs, les organismes électoraux des provinces et des municipalités pourront réaliser d'importantes économies.

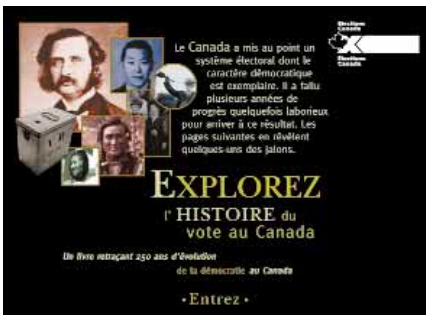
La base de données géographiques proprement dite, sans les données du Registre national des électeurs, sera offerte à grande échelle aux autres paliers de gouvernement. Les organismes provinciaux et municipaux seront en mesure d'adapter des données du réseau routier numérique en fonction de leurs propres zones de services ou d'affaires telles que des zones scolaires, des territoires d'évacuation et des zones de services sociaux. Le partage de ces données pourrait entraîner des économies importantes pour des organismes publics et privés de l'ensemble du Canada.

Récemment, le Fichier du réseau routier et les délimitations de Statistique Canada, les fichiers cartographiques d'Élections Canada et des milliers de nouveaux toponymes et de nouvelles voies de communication et plages d'adresses ont été intégrés. Ces données fusionnées ont été adaptées

en fonction de la Base nationale de données topographiques de Ressources naturelles Canada, qui constitue la norme canadienne en matière d'information géographique.

À mesure que des électeurs seront ajoutés au Registre national des électeurs ou qu'ils déménageront, Élections Canada pourra repérer leur adresse sur le réseau routier national et déterminer leur circonscription et leur section de vote. Ces processus sont connus sous le nom de *géolocalisation* et de *géocodification*. Élections Canada procède actuellement à la géolocalisation des adresses qui figurent déjà au Registre national des électeurs et fera de même avec les adresses qui y seront ajoutées.

L'HISTOIRE DU VOTE AU CANADA SUR INTERNET



Le 28 octobre 1999, Élections Canada, en collaboration avec le Musée canadien des civilisations de Hull, Québec, a procédé au lancement d'un module Web sur l'histoire du vote au Canada. Le site Web rappelle des faits fascinants sur les principaux événements et personnages qui ont influé sur

l'évolution de la démocratie au Canada. Le contenu du site s'appuie sur un livre publié par Élections Canada en 1997, *L'histoire du vote au Canada*. Réalisé par une équipe d'historiens, de politologues et d'autres experts électoraux, ce livre retrace l'histoire du droit de vote au Canada au cours des deux derniers siècles. Le module Web est accessible au public à partir du site Web du Musée (<http://www.civilisations.ca/membris/canhist/progresf.html>). Les visiteurs du Musée canadien des civilisations peuvent également le consulter sur des ordinateurs installés dans la salle virtuelle du progrès social, dans la salle du Canada.

RAPPORTS FINANCIERS DES PARTIS POLITIQUES POUR 1998

Élections Canada a publié une base de données des contributions reçues et des dépenses engagées pour l'année financière 1998 par les partis politiques enregistrés. L'information, qui peut être consultée sur le site Web d'Élections Canada (http://www.elections.ca/gen_info/finance_f.html), est tirée des rapports produits pour l'an dernier par les partis, tels qu'ils ont été soumis au directeur général des élections.

Des rapports ont été présentés par les dix partis politiques fédéraux qui étaient enregistrés en 1998, soit : le Bloc Québécois, le Nouveau Parti Démocratique, le Parti action canadienne, le Parti de la loi naturelle du Canada, le Parti de l'Héritage Chrétien du Canada, le Parti libéral du Canada, le Parti Marxiste-Léniniste du Canada, le Parti progressiste-conservateur du Canada, Le Parti Réformiste du Canada et Le Parti Vert du Canada.

Les utilisateurs peuvent consulter les données en direct ou télécharger la liste complète des donateurs de chaque parti. Cette liste fait état des contributions de plus de 100 \$. On peut également faire des recherches à partir du nom du donateur ou du parti politique. De toutes les contributions versées aux partis politiques, la plus élevée a atteint près de 115 000 \$; les contributions se sont établies en moyenne à 513 \$.

Aucun plafond n'est fixé quant aux sommes qu'un parti enregistré est autorisé à recevoir. Cependant, la *Loi électorale du Canada* stipule que des contributions peuvent être versées seulement par des citoyens canadiens et des résidents permanents, des entreprises ou des associations qui exercent des activités au Canada ainsi que des syndicats titulaires d'un droit de négociateur collectivement au Canada.

Les rapports des partis politiques enregistrés pour l'exercice financier 1997 peuvent aussi être téléchargés à partir du site Web d'Élections Canada (http://www.elections.ca/gen_info/fiscals/1997/index_f.html).

NOMBREUSES ÉLECTIONS PROVINCIALES ET TERRITORIALES

L'année 1999 a été marquée par un nombre exceptionnellement élevé d'élections provinciales et territoriales au Canada. Les électeurs de six provinces ont été appelés aux urnes cette année. À cela s'ajoutent l'élection d'avril dans le nouveau territoire du Nunavut, dans l'Arctique de l'Est, et l'élection générale qui aura lieu en décembre dans les Territoires du Nord-Ouest, la première depuis la création du Nunavut.

À la plus récente élection provinciale, les néo-démocrates de Gary Doer ont remporté la majorité des 57 sièges, remplaçant ainsi les conservateurs à la tête du gouvernement du Manitoba, qui était dirigé depuis 11 ans par le premier ministre Gary Filmon. Par ailleurs, en septembre, le parti du premier ministre Roy Romanow, le Nouveau Parti Démocratique de la Saskatchewan, a perdu la majorité pour se retrouver en situation minoritaire au sein de l'Assemblée législative de 58 sièges.

Plus tôt cette année, des élections provinciales ont eu lieu en Ontario et au Nouveau-Brunswick, en juin, puis à Terre-Neuve, en février.

L'élection de juillet en Nouvelle-Écosse a permis d'élire un gouvernement conservateur, mais a produit des résultats inhabituels dans une circonscription électorale. Après plusieurs dépouillements dans Shelburne, il y avait égalité entre deux candidats. Le directeur du scrutin a dû rompre cette égalité en tirant au sort l'un des deux noms. Le représentant conservateur l'a ainsi remporté aux dépens d'un ministre libéral.

QUATRE ÉLECTIONS PARTIELLES EN NOVEMBRE

Des élections partielles ont eu lieu le lundi 15 novembre 1999 dans quatre circonscriptions électorales fédérales. La répartition des partis politiques à la Chambre des communes est demeurée inchangée. Les candidats du Parti libéral du Canada l'ont emporté par une vaste majorité dans trois des circonscriptions, tandis que le Nouveau Parti Démocratique a gagné dans la quatrième. Il s'agissait du plus grand nombre d'élections partielles à se tenir le même jour depuis que six scrutins avaient eu lieu simultanément en mars 1996. (Depuis la dernière élection générale, en 1997, les trois autres élections partielles ont toutes eu lieu à des dates différentes.)

Deux de ces élections se sont tenues au Québec, où les libéraux Irwin Cotler et Marcel Proulx ont été élus respectivement dans Mont-Royal et Hull—Aylmer. La libérale Judy Sgro a également été élue dans la circonscription ontarienne de York-Ouest. Enfin, en Saskatchewan, le néo-démocrate Dennis Gruending a remporté la victoire dans Saskatoon—Rosetown—Biggar. Les libéraux ont retrouvé leur position antérieure, détenant 157 des 301 sièges au Parlement.

Grâce au Registre national des électeurs, créé en 1997, il n'a pas été nécessaire d'effectuer de recensement en vue de ces élections partielles. 🗳️

Faits électoraux

WAYNE BROWN, ÉLECTIONS CANADA

En cette fin de siècle, presque tous les adultes canadiens ont le droit de voter. Depuis la Confédération, le droit de vote fédéral s'est considérablement élargi.



1867 Une faible minorité de la population est admise à voter. À la première élection générale après la Confédération, seuls les hommes de 21 ans et plus qui répondent à certaines exigences en matière de propriété peuvent voter et se porter candidat à une élection fédérale. Les femmes, les Indiens inscrits et les membres de certaines confessions religieuses sont exclus. Le Canada ne compte alors que quatre provinces (Ontario, Québec, Nouvelle-Écosse et Nouveau-Brunswick), qui sont représentées par 181 députés. Aux débuts de la Confédération, la législation fédérale ne définit pas le droit de vote. Ce sont donc les lois provinciales sur le droit de vote qui s'appliquent dans chaque province lors d'une élection fédérale. Dans certaines provinces, cela signifie que certains groupes, comme les immigrants du Japon, de la Chine et de l'Inde, sont privés du droit de vote.

1885 Le Parlement adopte une loi fédérale qui s'appuie sur la propriété. L'application de cette loi diffère de ville en ville, de province en province. Les Autochtones de certaines régions du Canada ont le droit de voter.

1917 Le Parlement adopte la *Loi des élections en temps de guerre* et la *Loi des électeurs militaires*. À une période où la conscription est un sujet chaud, le droit de vote est étendu à tous les sujets britanniques, hommes ou femmes, qui sont membres actifs ou retirés des forces armées, y compris aux Indiens et aux personnes âgées de moins de 21 ans. Les hommes civils qui ne possèdent pas de terres mais ont un fils ou un petit-fils dans les forces armées se voient temporairement conférer le suffrage, de même que les femmes dont le père, la mère, le mari, le fils, la fille, le frère ou la sœur sert ou a déjà servi dans les Forces canadiennes. C'est ainsi qu'à l'élection de décembre, quelque 2 000 infirmières militaires deviennent les premières femmes canadiennes à voter à une élection fédérale.

1918 La sanction royale est accordée à un projet de loi visant à conférer le suffrage au niveau fédéral à toutes les femmes canadiennes d'au moins 21 ans, pourvu qu'elles ne soient pas nées à l'étranger et qu'elles satisfassent aux exigences relatives à la propriété, le cas échéant. (L'année suivante, les femmes obtiennent le droit de se porter candidates à la Chambre des communes.)

1920 La législation électorale fédérale est modifiée en vue d'instaurer le suffrage universel aux femmes comme aux hommes, sans égard aux lois provinciales. Les sujets britanniques de naissance ou naturalisés ont désormais qualité d'électeur, mais certains citoyens nés à l'étranger continueront d'être exclus jusqu'en 1922. L'élection de 1921 est la première à laquelle le nombre d'électeurs sur la liste électorale représente plus de 50 % de la population.

1948 Les derniers vestiges du droit de vote fondé sur la propriété, qui continuait de s'appliquer au Québec, sont abolis. Les Canadiens d'origine asiatique sont maintenant en droit de voter.

1950 On abolit une disposition prise en 1934 qui empêche les Esquimaux (Inuits) de voter.

1960 L'adoption de la nouvelle *Loi électorale du Canada* élimine l'inhabilité à voter des Indiens inscrits qui habitent dans une réserve. Cette restriction est entre autres abrogée en reconnaissance du fait que de nombreux Autochtones ont servi avec distinction dans les Forces canadiennes durant la Deuxième Guerre mondiale.



Voteur déposant son bulletin de vote aux élections fédérales de 1963.

1970 La nouvelle *Loi électorale du Canada* baisse de 21 à 18 ans l'âge minimal pour voter ou se porter candidat. Le droit de vote est réservé aux citoyens canadiens, mais les sujets britanniques admis à voter depuis le 25 juin 1968 pourront exercer ce droit jusqu'en 1975. La nouvelle Loi introduit également le vote par procuration pour les pêcheurs, les marins, les prospecteurs et les étudiants à temps plein qui sont absents de leur circonscription. La possibilité de voter par anticipation est offerte aux personnes handicapées.

1982 Le droit de voter à l'élection des députés de la Chambre des communes ou d'une assemblée législative et celui de se porter candidat à une telle élection sont enchâssés dans la Constitution par la nouvelle *Charte canadienne des droits et libertés*. La *Loi électorale du Canada* stipule que toute personne ayant atteint l'âge de 18 ans le jour du scrutin a qualité d'électeur.

1988 À la suite de deux décisions judiciaires, quelque 500 juges de nomination fédérale ainsi que les personnes ayant une déficience intellectuelle obtiennent le droit de vote.

1993 Le Parlement adopte une loi permettant aux Canadiens de se prévaloir du vote par bulletin spécial s'ils ne sont pas en mesure de se présenter au bureau de vote le jour de l'élection ou lors du vote par anticipation. Les étudiants qui résident à l'extérieur de leur circonscription, les vacanciers, les gens d'affaires et les personnes qui sont temporairement à l'étranger peuvent ainsi exercer leur droit de vote.

1999 La quasi-totalité des citoyens canadiens de 18 ans et plus ont qualité d'électeur. Des exclusions continuent de s'appliquer aux agents impartiaux chargés de la conduite des scrutins : le directeur général des élections, le directeur général adjoint des élections et les directeurs du scrutin (sauf si ces derniers doivent voter pour rompre l'égalité des voix dans le cas d'un dépouillement judiciaire). En outre, ainsi que l'a confirmé la Cour d'appel fédérale le 21 octobre 1999, les détenus purgeant une peine de deux ans ou plus sont aussi exclus du droit de vote. Près de 20 millions de Canadiens étaient autorisés à voter à la dernière élection générale fédérale tenue en 1997. Pour l'essentiel, le reste de la population soit avait moins de 18 ans ou n'avait pas la citoyenneté canadienne. 🇨🇦